

**UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC**

**FACULTÉ DES LETTRES**

**Département des Études romanes**

**Pavlna Vomáčková**

**Les aides de l'Union européenne versées aux  
agriculteurs tchèques**

**Mémoire de Licence**

**Directeur du mémoire:**

**Ing. Michel Viland**

**OLOMOUC 2010**

Je déclare que le présent mémoire de Licence est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées

Olomouc, le 12 mai 2010

.....

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Merci à Michel Viland de m'avoir encouragée tout au long de mon travail et d'avoir ensuite surveillé soigneusement la rédaction de la présente étude.

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| INTRODUCTION .....  | 6  |
| 1 LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.....  | 8  |
| 1.1 Création de la Politique Agricole Commune .....   | 8  |
| 1.2 Réformes .....  | 10 |
| 1.2.1 1968 - Le plan de Mansholt.....   | 11 |
| 1.2.2 Les années 1970 .....   | 11 |
| 1.2.3 Les années 1980 .....   | 11 |
| 1.2.4 1992 - La réforme de McSharry .....   | 12 |
| 1.2.5 1997 – Agenda 2000.....   | 13 |
| 1.2.6 La réforme de 2003 .....  | 15 |
| 1.3 Financement de la PAC .....   | 16 |
| 1.3.1 Les instruments de financement.....   | 17 |
| 1.3.2 Réalisation du contrôle financier .....   | 19 |
| 1.4 L’adhésion de la République tchèque à l’Union européenne .....                                  | 20 |
| 1.4.1 Les conditions adoptées lors d’un sommet à Copenhague .....                                   | 21 |
| 2 LES SUBVENTIONS EN REPUBLIQUE TCHEQUE .....   | 23 |
| 2.1 SAPARD .....  | 28 |
| 2.2 Le plan horizontal du développement rural (HRDP) .....  | 30 |
| 2.2.1 La retraite anticipée .....   | 31 |
| 2.2.2 Les zones défavorisées et les zones soumises à des contraintes environnementales<br>31        |    |
| 2.2.3 La disposition agro-environnementale .....  | 31 |
| 2.2.4 La sylviculture.....  | 32 |
| 2.2.5 Le groupement de producteurs .....  | 32 |
| 2.3 Le programme opérationnel du Développement rural et de l’Agriculture<br>multifonctionnelle..... | 33 |

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 2.3.1 | Priorité I : Le soutien de l'agriculture, du traitement des produits agricoles et de la sylviculture .....                     | 34 |
| 2.3.2 | Priorité II : Le développement rural, de la pêche et la formation professionnelle .  | 35 |
| 2.3.3 | Priorité III : L'assistance technique .....  | 36 |
| 2.4   | Le développement rural pour la période 2007-2013.....  | 37 |
| 2.4.1 | L'axe I : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.....   | 38 |
| 2.4.2 | L'axe II : Amélioration de l'environnement et du paysage rural.....  | 39 |
| 2.4.3 | L'axe III: Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et encouragement de la diversification de l'économie rurale ..... | 39 |
| 2.4.4 | L'axe IV .....   | 40 |
| 2.5   | Les aides directes .....   | 42 |
| 2.5.1 | Les aides directes en République tchèque.....  | 43 |
| 2.6   | Organisations communes de marché (OCM).....  | 45 |
| 2.7   | La publicité de produits agricoles .....   | 49 |
|       | CONCLUSION .....   | 50 |
|       | RÉSUMÉ EN FRANÇAIS .....   | 53 |
|       | RÉSUMÉ EN TCHEQUE .....  | 54 |
|       | ANNOTATION .....   | 55 |
|       | LISTE DES ABREVIATIONS.....  | 60 |
|       | LISTE DES DOCUMENTS .....  | 61 |
|       | LISTE DES ANNEXES.....   | 62 |
|       | ANNEXES .....  | 63 |

## INTRODUCTION

L'agriculture joue un rôle très important dans l'économie car elle assure la production des matières premières nécessaires à la fabrication des aliments. À la différence d'autres secteurs économiques, l'agriculture dépend des conditions climatiques, la pluie ou le soleil influencent considérablement le volume de la production agricole. De ce fait, le profit de ce secteur n'est jamais sûr, par exemple dans la période des inondations un gain est nul. Puisque l'agriculture est vraiment importante, elle exige un soutien de l'État, tout d'abord sous la forme de subventions.

En République tchèque l'agriculture fonctionnait sous la forme collective jusqu'en 1989. Après la chute du communisme, beaucoup de choses ont changé. Les formes collectives ont lentement disparu et des gens ont commencé à entreprendre dans le secteur agricole. À cause du manque d'expériences de l'entreprise, sans l'aide de l'Etat la plupart d'entre eux firent faillite. Un autre problème arrivait avec la possibilité d'entrée à l'Union européenne. Les agriculteurs tchèques étaient supposés être les plus sceptiques de tous les pays candidats. Ils craignaient de ne pas être assez compétitifs sur le marché unique. Cette crainte était partagée par tous les pays candidats, alors l'Union européenne a mis à la disposition des programmes d'adhésion qui préparaient les Etats à l'entrée dans la communauté.

L'objectif de ce travail est de résumer toutes les aides de l'Union européenne utilisées par les agriculteurs tchèques. Pour pouvoir étudier ce sujet plus en détails, il est convenable de poser quelques questions, à savoir :

- Quelles sont les aides proposées par l'Union européenne que la République tchèque exploite ?
- Est-ce que les aides sont également profitables pour les citoyens de la République tchèque? Si oui, de quelle façon ?
- Comment peut-on évaluer la qualité de membre de la République tchèque à l'Union européenne du point de vue de l'agriculture ? Est-elle plutôt positive ou négative ?

Le premier chapitre de mon travail présentera en bref la politique agricole commune (PAC). Il répondra aux questions : « Pourquoi la politique agricole fut-elle

créée ?», « Quels sont les problèmes liés à son existence ? », ou « Comment le financement de la PAC marche ? ». Ensuite il s'occupera de l'adhésion la République tchèque à l'Union européenne. D'abord on parlera de l'évolution de la préparation à l'entrée. Puis il décrira quelles conditions étaient négociées lors du sommet à Copenhague en 2002.

Le deuxième chapitre s'orientera vers une description des aides particulières. On verra à quoi les aides servaient et combien d'argent elles absorbaient. Premièrement il se concentrera sur les programmes de préadhésion. Par la suite il nous informera des programmes appliqués dans la période 2004-2006 et ceux se rattachant à partir de 2007. Le fin de mon travail s'adonnera aux aides mises en valeur immédiatement après l'entrée à l'Union européenne. Il s'agira des aides directes, des Organisations communes de marché et de la publicité de produits agricoles.

Je voudrais mentionner que toutes les aides venant de l'Union européenne sont versées dans la monnaie euro. La République tchèque ne fait pas partie de la zone monétaire, par conséquent elle doit les recalculer en monnaie nationale (en couronne tchèque) d'après un cours de change actuel déterminé par la Banque centrale européenne (BCE). Puisque les subventions sont versées différemment au cours d'une année, le cours de change varie. Par exemple le cours de change pour les aides directes est déterminé avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année calendaire et le cours de change pour les Organisations communes de marché change chaque mois. La plupart des informations concernant le montant des aides destinées aux agriculteurs tchèques étaient accessibles des sources tchèques en monnaie nationale. Pour la conversion j'ai utilisé le cours de change annuel déterminé par la Banque centrale tchèque (ČNB).

Le cours de change annuel était :

- en 2004 – 1EUR = 31,904 CZK
- en 2005 – 1EUR = 29,784 CZK
- en 2006 – 1EUR = 28,348 CZK
- en 2007 – 1 EUR = 27,762 CZK
- en 2008 – 1 EUR = 24,942 CZK
- en 2009 – 1 EUR = 26,445 CZK

# 1 LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

## 1.1 Création de la Politique Agricole Commune

Au début des années 1950, l'Europe dévastée par des années de guerre, s'est retrouvée dans une situation de pénurie alimentaire. L'Europe devait importer des produits alimentaires car sa production agricole n'était pas autosuffisante. Il était nécessaire d'augmenter sa production, ce à quoi la Politique agricole commune (PAC) devait aider.

Le fait que l'agriculture a joué un rôle très important dans la formation de nouvelle Communauté, confirme sa représentation dans les traités fondateurs. Le traité de Rome instituant la Communauté européenne<sup>1</sup> a été signé 25 mars 1957 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958. L'agriculture a été définie dans les articles 38 – 47. L'article 39 a fixé les buts de la PAC parmi lesquels :

- *« d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre,*
- *d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture,*
- *de stabiliser les marchés,*
- *de garantir la sécurité des approvisionnements,*
- *d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs »*<sup>2</sup>

La fonction de la PAC est fondée sur 3 piliers :

- **I'unicité de marché** : les produits agricoles circulent librement sur le territoire des États membres. Les droits de douane entre les États membres et les subventions

---

<sup>1</sup> Le traité de Rome a fondé la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa), connu sous le titre EURATOM. En 1965 le traité de fusion a été signé à Bruxelles. Il a fusionné les exécutifs de trois communautés européennes (CEE, CEEa et CECA – la Communauté européenne du charbon et de l'acier fondée en 1951). Depuis ce temps les communautés européennes étaient dirigées par la Commission européenne et le Conseil européen.

<sup>2</sup> Article 39, [http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/htm/C\\_2002325FR.003301.html#anArt33](http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002E/htm/C_2002325FR.003301.html#anArt33)



nationales sont supprimés. Des règles communes sont mises en place pour la création de prix.

- **la préférence communautaire** : les produits agricoles fabriqués dans la Communauté vers les pays tiers sont protégés. Le prix d'un produit agricole entrant ne peut pas être inférieur au prix minimal garanti. Les produits les plus protégés sont le sucre, le lait, la viande bovine et les céréales.
- **la Solidarité financière** est financée par l'ensemble des pays membres, indépendamment de l'importance de leur agriculture.

La PAC a été mise en place à partir 1962. Dès le début, la politique était très centralisée. Il y avait donc peu d'intervention des gouvernements nationaux. L'instauration de la PAC a permis la transmission des pouvoirs des Etats, dans le domaine de l'agriculture, aux organes de Communauté européenne. Le Conseil adopte les décisions à la majorité qualifiée sur la base de proposition de la Commission. Les propositions sont préparées par le comité spécial agricole.

« À partir de 1960 se mettent en place les Organisations communes de marché (OCM) qui couvrent progressivement plus de 94% de la production agricole européenne. »<sup>3</sup> Les OCM sont les mesures restrictives qui se rapportent aux secteurs différents de la production agricole. Ce système était très proche de ce que la France avait déjà. Le but des OCM est de subventionner le marché de la production agricole donnée par l'intermédiaire du mécanisme différent qui est défini pour chaque catégorie de produit. Originellement, elles ont été créées pour les produits essentiels comme : les céréales, le sucre et la viande. Leur nombre a augmenté progressivement. Il existait 21 OCM<sup>4</sup>.

« Depuis 1968 le Conseil des ministres détermine pour la plupart des produits des prix d'intervention »<sup>5</sup> donc la création d'un marché unique pour les produits agricoles a été complétée. Il s'agit de prix garantis qui assurent aux agriculteurs un prix minimum pour leur production. Le prix d'intervention garantit aussi des revenus pour les

---

<sup>3</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 104.

<sup>4</sup> Les OCM couvrent ces produits : céréales, riz, sucre, fourrages séchés, semences, houblon, huile d'olive et olives de table, lin et chanvre, fruits, légumes, bananes, vin, plantes vivantes et produits de floriculture, tabac brut, viande bovine, lait et produits laitiers, viande de porc, viande ovine, viande caprine, oeufs, viande de volaille. [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture)

<sup>5</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 104

agriculteurs. Tant que le prix du marché baisserait, le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) interviendrait sur le prix pour qu'il puisse maintenir le niveau garanti. Les agriculteurs ont la certitude que leur production sera achetée s'ils acceptent le prix d'intervention. Ce système conduit à l'augmentation de la production, mais d'un autre côté, il aide à financer la surproduction qui ne peut pas être consommée sur le marché commun. Alors, il faut financer son stockage ou son exportation. Si l'agriculteur voulait exporter sa production, il obtiendrait une subvention d'exportation. Les prix mondiaux sont plus bas, donc la subvention équilibre la différence entre le prix mondial et le prix d'intervention. L'Europe n'est plus dépendante d'importation des produits agricoles, par contre elle en devient une exportatrice.

## 1.2 Réformes

Dans les années 1970, une décennie après l'adaptation de la PAC, l'Europe fait face à un nouveau problème lié à l'agriculture. A cause de la politique du prix d'intervention, il n'y avait pas de plafonnement de la production et la situation du marché économique n'était pas prise en compte<sup>6</sup>. Ainsi la production agricole a tellement augmentée que des excédents sont apparus. Tout d'abord, dans le secteur du lait, du vin, des céréales et de la viande bovine. *« En 1985, la Communauté européenne a produit 18 502 tonnes de céréales, ce qui correspond à 70kg pour un habitant de 9 États membres de ce temps-là »*.<sup>7</sup> *« On parle de « montagne de beurre et fleuves de lait » qui engloutissaient à eux seul un tiers du budget du FEOGA »*.<sup>8</sup>

La PAC a pesé lourd dans le budget européen. *« De 1979 à 1992, les dépenses du FEOGA sont passées de 10,5 mld d'écus à 3.6 mld. En 1988, il absorbait à lui seul 63% du budget communautaire. »*<sup>9</sup>

On a trouvé plusieurs projets pour résoudre le problème de la surproduction. Le premier projet établi fut l'export des aliments vers les pays en développement. Il s'agit d'une solution temporaire. Par conséquent, à la différence entre les prix du marché mondial et ceux qui sont au marché commun, les dépenses à l'exportation seraient très élevées. Les

---

<sup>6</sup> À cause de prix d'intervention l'offre augmente beaucoup plus fortement que la demande.

<sup>7</sup> <http://www.euractiv.cz/zemedelstvi0/link-dossier/reformy-spolen-zemdlsk-politiky>

<sup>8</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 107

<sup>9</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian. *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 106

exportateurs mondiaux principaux (les États-Unis, le Canada ou l'Argentine) et le GATT<sup>10</sup>, ont accusé l'Europe de dumping. Certains produits, avant tout ceux qui avaient une période de stockage limitée, étaient plus faciles à détruire.

La Commission s'est efforcée de réformer au début des années 1970, mais les modifications principales ont été prises dans les années 1990.

### **1.2.1 1968 - Le plan de Mansholt**

En 1968 la Commission a présenté son plan nommé par son président, Sicco Mansholt<sup>11</sup>. Il suppose la suspension de l'augmentation des prix et leur remplacement partiel par des dotations directes et la modification des conditions pour prendre la retraite. Bien que la réforme soit basée sur la subvention de petits agriculteurs, elle a heurté la contradiction des groupes d'intérêt. Notamment les groupes d'intérêt français et allemands se sont efforcés de conserver le niveau de revenus agricoles.

### **1.2.2 Les années 1970**

En 1972, avant le premier élargissement, le Conseil a ratifié 3 directives concernant « *l'équipement des exploitations, l'encouragement à la cessation d'activité et la formation professionnelle* »<sup>12</sup>.

Dans les années 1970, d'autres réformes n'ont pas été adoptées en raison de problèmes économiques.

### **1.2.3 Les années 1980**

En 1984, le Communauté s'est battue contre la surproduction massive. Les grands stockages de beurre et de la poudre de lait apparaissaient. Le Conseil a instauré des dispositifs sous forme de quotas. Les agriculteurs étaient coresponsable de la surproduction, ça veut dire que s'ils dépassent les quotas imposés, les producteurs doivent

---

<sup>10</sup> GATT – General Agreement on Tariffs and Trade, en français Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

<sup>11</sup> Sicco Leendert Masholt (néerlandais) était le président de la Commission européenne en 1972-1973

<sup>12</sup> HEN, Christian, LÉONARD, Jacques : *L'Union européenne*. Paris, La Découverte 2004. p 85

rendre une somme au FEOGA . Grâce aux quotas, en France, on a diminué la production de lait de 385 000 en 1983 à 193 000 en 1992<sup>13</sup>.

Dans les années 1980, les charges sur la section garantie du FEOGA se sont énormément élevées. En février 1988, un sommet extraordinaire avait lieu à Bruxelles. Les représentants des pays membres ont décidé de plus contribuer au budget communautaire à condition que d'autre croissance de frais pour l'agriculture ne dépasse pas trois quarts du celle du PIB communautaire.

Certains produits agricoles céréales et oléagineux, ont été soumis au régime de quantités maximales garanties (QMG). « *Tout dépassement entraîne une baisse automatique du prix d'intervention l'année suivante* »<sup>14</sup>. Les pertes sur les revenus des agriculteurs ont été compensées par le paiement d'une taxe supplémentaire. De ce fait « *le plafond pour les céréales était fixé à 160 millions de tonnes de 1988 à 1992* ».<sup>15</sup>

Sauf le QMG, le Conseil a baissé le prix d'intervention de 3% et a essayé d'empêcher la surproduction par une mesure nouvelle : le « gel de terre. » Il s'agit de programmes accordant des primes substantielles à l'agriculteur qui met en jachère 20% de ses terres pendant 5 ans.

#### **1.2.4 1992 - La réforme de McSharry<sup>16</sup>**

Lors de négociations de l'Uruguay Round dans le cadre du GATT concernant la libéralisation du commerce mondial avec des produits agricoles, la pression de partenaires commerciaux extérieurs sur la Communauté a augmenté. La réforme partielle mis en place en 1988, n'empêche pas l'accroissement des dépenses sur la PAC. Elle n'accomplissait plus sa mission instaurée au début de son lancement. De ce fait, il fallait fixer des nouveaux objectifs.

Un des principaux buts de la réforme de 1992, était la suppression successive de la différence entre le coût de la production mondiale et celle de la Communauté. Pour que la production de la Communauté soit compétitive sur le marché mondial, on devait réduire

---

<sup>13</sup> HEN, Christian, LÉONARD, Jacques : *L'Union européenne*. Paris, La Découverte 2004. p 107

<sup>14</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 107

<sup>15</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 107

<sup>16</sup> Ray McSharry - le commissaire irlandais à l'agriculture au cours de la période 1989-1992.

considérablement les prix d'intervention. Le prix d'intervention de certains articles aurait baissé. Par exemple, « *le prix des céréales de 30%, du lait de 10%, de la viande bovine de 15%. »*<sup>17</sup>

D'autres changements concernaient le domaine du financement. Le soutien ne s'effectuait plus par le prix mais par un système d'aides directes aux revenus. Cette façon de soutien effaçait l'écart entre les producteurs les plus performants et les petits producteurs. « *À la fin des années 1990, 80% des subventions allaient à 20% des exploitants »*.<sup>18</sup>

La réforme a repris certaines mesures précédentes. Le QMG a été maintenu sur les produits agricoles auxquels la surproduction menaçait. Elle subventionnait davantage les agriculteurs qui laissaient la terre en jachère et elle supposait que ces terres soient destinées à des activités non agraires, comme par exemple, pour un boisement ou pour le tourisme. Le dernier point de la réforme était le départ des agriculteurs plus âgés en préretraite<sup>19</sup>

Le lancement de la nouvelle PAC a enregistré une augmentation de la revendication sur l'administration. Pour obtenir une subvention, il fallait remplir beaucoup de documents.

### **1.2.5 1997 – Agenda 2000**

La réforme de Mc Sharry a été appréciée positivement. En vue de la possibilité d'élargissement de l'Union européenne<sup>20</sup> vers les pays de l'Est, qui sont plutôt considérés comme des pays agricoles, il fallait que la réforme soit approfondie.

En 1997, la Commission a publié un document appelé « Agenda 2000<sup>21</sup> ». Il a mis l'accent sur l'agriculture qui s'orienterait vers la qualité de produits et qui serait plus

---

<sup>17</sup> FIALA, Petr, PITROVÁ, Markéta: *Evropská unie, druhé rozšířené vydání*. Centrum pro studium demokracie a kultury, Brno 2009. p 467

<sup>18</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 109

<sup>19</sup> Le rapport de la Commission de 1991 dit qu'il y a 4 millions d'agriculteurs qui ont plus que 65 ans. Source: FIALA, Petr, PITROVÁ, Markéta: *Evropská unie, druhé rozšířené vydání*. Centrum pro studium demokracie a kultury, Brno 2009. p 468.

<sup>20</sup> Le terme l'Union européenne est utilisé à partir de la signature du traité de Maastricht le 7 janvier 1992.

<sup>21</sup> « *Agenda 2000 désigne un programme d'action dont les objectifs principaux sont de renforcer les politiques communautaires et de doter l'Union européenne d'un nouveau cadre financier pour la période 2000-2006, en tenant compte de la perspective de l'élargissement »* source : <http://ec.europa.eu/agenda2000>

attentive sur l'environnement. Dans le cadre du « second pilier », le nouveau moyen pour la politique de développement rural a été créé. On a décidé de baisser davantage les prix d'intervention de 20% pour la viande bovine et de 15% pour les céréales et les produits laitiers<sup>22</sup>. Cette réduction s'est réalisée progressivement au cours de la période 2000-2006. La réforme a été adoptée lors de la session du Conseil européen à Berlin, en 1999. Les nouveaux principes de la réforme étaient définis comme :

- *« Une compétitivité plus élevée au sein de l'Union européenne mais aussi vers le pays tiers.*
- *Une bonne qualité et sécurité des produits alimentaires.*
- *Une garantie de niveau de vie suffisant pour les gens qui travaillent dans le secteur agricole.*
- *Une coordination des objectifs de la PAC avec la protection de l'environnement.*
- *Une simplification de la législation ».*<sup>23</sup>

En ce qui concerne les pays candidats, l'Union européenne a créé le Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural (SAPARD)<sup>24</sup> qui peut les aider à se préparer à l'adhésion. Il a été doté d'un budget annuel de 520 millions d'euros destiné à financer des programmes structurels et des programmes de développement rural. Les nouveaux adhérents étaient supposés faire des efforts, avant tout, pour moderniser leur agriculture. À cause des différents coûts de production, il fallait prévoir une période transitoire au cours de laquelle les pays candidats pourraient s'adapter aux nouvelles conditions.

L'« Agenda 2000 » a recommandé à la République tchèque, à Chypre, à l'Estonie, à la Hongrie, à la Pologne et à la Slovénie de faire cela pour les négociations d'adhésion. Ces négociations ont été engagées en 1998.

---

<sup>22</sup> Les chiffres présentées au Projet de brochure d'information de la Commission sur l'Agenda 2000. Source: <http://ec.europa.eu/agenda2000>. Certaines publications introduisent d'une baisse de 20% pour la viande bovine et pour les produits laitiers et 15% pour les céréales, voir: HAD, Miroslav, URBAN, Luděk: *Evropská společnost: První pilíř Evropské unie*. Ministerstvo zahraničních věcí, Praha 2000. p 67

<sup>23</sup> *Agenda 2000* (traduit par Masopust Zdeněk). Ministerstvo zahraničních věcí, Praha 1999. p 34

<sup>24</sup> SAPARD - Special Accession Programme for Agriculture and Rural Development

La préparation de la République tchèque a été évaluée plutôt positivement bien qu'elle doive améliorer des normes phytosanitaires et vétérinaires.

### 1.2.6 La réforme de 2003

Dans la ligne de l'accord de Berlin, la nouvelle réforme proposée par la Commission de Franz Fischler, a vu le jour en 2003. La réforme assurait la promotion des programmes respectant la production écologique, le bien-être des animaux et la qualité de produits. Elle a complètement modifié la nature des aides directes aux agriculteurs au sein de l'Union européenne. Le principe le plus important était la suppression du lien entre les aides communautaires et l'acte de la production. Cela ne veut pas dire que tous les aides couplées à la production aient disparues. Elles étaient gardées pour certains produits comme le blé dur, le riz, les cultures énergétiques et les pommes de terre destinées à la fabrication de fécula.

Concernant l'aide découplée, « *elle est fondée sur un dispositif de droits à paiement liés à la surface, appelés droits à paiement unique (DPU).* »<sup>25</sup> Si l'agriculteur veut activer ces DPU, il devrait disposer des hectares éligibles<sup>26</sup> cependant il n'a pas obligation de produire, de l'autre côté il a liberté du choix de la production. Pour obtenir un paiement unique, il faut remplir des conditions, principalement il est nécessaire « *de respecter de normes en matière d'environnement, de santé publique, de santé et de bien-être des animaux, ainsi qu'au maintien des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales.* »<sup>27</sup> En cas de non-respect de ces exigences, le producteur peut être sanctionné financièrement.

Le paiement unique n'a pas été destiné aux nouveaux adhérents. Les bénéficiaires de cette aide n'ont été que les quinze premiers États membres de l'Union européenne. Cette mesure a pris effet à partir de 2005. En France, les DPU ont été calculés

---

<sup>25</sup> Une brochure de « *La nouvelle politique agricole commune : les modalités d'application nationale 2005-2006-2007* » éditée par le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en France, accessible sur : [Agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochurepacbav6.pdf](http://Agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochurepacbav6.pdf)

<sup>26</sup> „*Les hectares éligibles comprennent toute la superficie de l'exploitation occupée par des terres arables et des pâturages.*“ Source: BUREAU, Jean-Christophe. La politique agricole commune. La Découverte, Paris 2007. p 39

<sup>27</sup> BUREAU, Jean-Christophe: La politique agricole commune. La Découverte, Paris 2007. p 36

« sur la base des aides reçues par les agriculteurs pendant la période de référence, celle-ci est fixée pour les années 2000, 2001 et 2002. »<sup>28</sup> D'autres pays ont adopté des modalités différentes.

Au regard de l'élargissement approchant, l'Union européenne a considéré attentivement les dépenses de la PAC. Le budget consacré au 1<sup>er</sup> pilier de la PAC<sup>29</sup> serait plafonné jusqu'en 2013. De ce fait, le plafond de dépenses pour les OCM dans les 25 pays membres ne pourrait augmenter de plus de 1% par an.

### 1.3 Financement de la PAC

La création d'un fonds pour la PAC a été prévue par le paragraphe 4 de l'article 40 du traité de Rome, « afin de permettre à l'organisation commune visée au paragraphe 2 d'atteindre ses objectifs, il peut être créé un ou plusieurs fonds d'orientation et de garantie agricole. »<sup>30</sup> Par la suite, le financement de la PAC était assuré par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) qui s'est divisé en deux sections : garantie et orientation. La section garantie faisait la partie principale du fonds agricole (95%). Elle assurait le financement de dépenses des OCM (les aides directes, les soutiens aux prix, les subventions à l'exportation, etc.). La section orientation contribuait aux projets ciblés sur la réorganisation et la modernisation des structures agricoles et l'installation de jeunes agriculteurs.

Tout d'abord, on a supposé obtenir de l'argent de ses sources propres parmi lesquelles appartenaient les droits de douane et les prélèvements obligatoires. Néanmoins « ces moyens ne suffisaient pas et les États ont été appelés à contribuer directement au financement de la PAC »<sup>31</sup>

Entre 1970 et 1980, l'agriculture engloutissait la plus grande part du gâteau communautaire<sup>32</sup> à cause de prix d'intervention élevés. Le Royaume-Uni, qui n'est pas un pays agricole et qui ne bénéficiait que d'un faible pourcentage de la PAC, a fortement

---

<sup>28</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/ag0003\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/ag0003_fr.htm)

<sup>29</sup> Premier pilier comprend: les aides directes , l'intervention sur le marché, les Organisations communes de marché

<sup>30</sup> Article 40: [http://eurlex.europa.eu/fr/treaties/dat/11957E/tif/TRAITES\\_1957\\_CEE\\_1\\_XM\\_0024\\_x333x.pdf](http://eurlex.europa.eu/fr/treaties/dat/11957E/tif/TRAITES_1957_CEE_1_XM_0024_x333x.pdf)

<sup>31</sup> MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 105

<sup>32</sup> Dépenses de la PAC en 1988, 1990 à 1992 voir l'annexe n°1.



critiqué sa contribution au budget communautaire. Son mécontentement a culminé au sommet de Fontainebleau en 1984 où Margaret Thatcher<sup>33</sup>, connue grâce à sa phrase « I want my monney back », a obtenu un « rabais »<sup>34</sup>.

Les réformes adoptées, dans les années 1990, ont baissé partiellement des dépenses agricoles. En 1999, elles ont représenté 42% du budget total de l'Union européenne. En comparaison avec l'année 1988 où elles en ont fait une part de 63%, marquant une baisse de 21%.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999 l'euro a remplacé 11 monnaies nationales<sup>35</sup> et l'écu<sup>36</sup>. Les paiements dans la zone euro s'effectuent sur la base du taux fixe du 1<sup>er</sup> janvier. Pour les pays hors zone euro, le nouveau système agrimonétaire a été établi.

Au sommet de Berlin, en 1999, on a fixé le budget communautaire pour la période 2000-2006. Pendant cette période le PAC disposait de 38,1 milliards d'euros. La politique de développement rural obtenait la somme de 4,3 milliards d'euros. En vue de l'élargissement à l'Est, l'Union européenne a détaché 520 millions euros pour les mesures de pré-adhesion, par exemple, pour un programme SAPARD.

### **1.3.1 Les instruments de financement**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007 le FEOGA a été remplacé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

#### **1.3.1.1 FEAGA**

Le FEAGA finance en coopération des États membres :

---

<sup>33</sup> Margaret Thatcher – présidente du Parti Conservateur et la seule femme Premier Ministre du Royaume-Uni de 1979 à 1990.

<sup>34</sup> « *Le rabais représente environ 2/3 de l'excédent de la contribution britannique par rapport aux dépenses de l'Union Européenne à destination du Royaume-Uni. Actuellement le rabais est de 3 milliards (GBP) par an, mais le Royaume-Uni reste un des plus importants contributeurs net au budget européen.* » source : [http://www.recherche.fr/encyclopedie/Rabais\\_britannique](http://www.recherche.fr/encyclopedie/Rabais_britannique)

<sup>35</sup> Cours de conversion de l'euro vis-à-vis des 11 monnaies nationales voir annexe n°2

<sup>36</sup> ECU – European Currency Unit (en français Unité de compte européenne) a été créée en 1979. Ce n'était pas une vraie monnaie, mais elle a représenté un panier de valeurs. L'ecu a fonctionné comme un stabilisateur monétaire. Il a été utilisé par les Banques Centrales des États membres.

- « les restitutions fixées pour l'exportation des produits agricoles vers les pays tiers
- les interventions destinées à la régulation des marchés agricoles
- les paiements directs aux agriculteurs prévus dans le cadre de la PAC
- certaines actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur de la communauté et dans les pays tiers
- les programmes en faveur de la consommation des fruits à l'école.<sup>37</sup> »

Dans le cadre de la gestion centralisée, le FEAGA peut financer à l'initiative de la Commission les actions de préparation, d'appui administratif et technique et de contrôle nécessaires à la mise en œuvre de la PAC, par exemple : *des actions de promotion en faveur de produits agricoles ou des actions de contrôle dans le domaine vétérinaire.*<sup>38</sup>

La Commission européenne dirige la gestion du FEAGA. Cependant ce sont les États membres qui agissent par l'intermédiaire d'organismes payeurs en ce qui concerne des gestions partagées. Ces organisations contrôlent l'admissibilité des demandes d'aide et doivent respecter des critères fixés par la Commission.

Les subventions par le FEAGA sont versées aux États membres sous forme de remboursements mensuels. Pour la période 2007-2013, le Fonds dispose la somme de 293,1 milliards d'euros.

### **1.3.1.2 FEADER**

Le FEADER définit les objectifs de la politique de développement rural et contribue à améliorer :

- « la compétitivité des secteurs agricole et forestier
- l'environnement et du paysage
- la qualité de vie dans les zones rurales et encouragement de la diversification de l'économie rurale. »<sup>39</sup>

---

<sup>37</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/111096\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/111096_fr.htm)

<sup>38</sup> <http://www.toutleurope.fr/fr/nc/print/divers/toutes-les-informations-pratiques/information-pratique/afficher/fiche/112/t/44382/from/2608/breve/la-commission-assume-pleinement-la-responsabilite-politique-de-sa-gestion-en-2005.html>

<sup>39</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/160032\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/160032_fr.htm)

Des actions soutenues sont regroupées en 4 axes. Le premier axe s'occupe de la compétitivité des secteurs agricole et forestier qui comprend les aides à la formation professionnelle, à la facilitation de l'installation de jeunes agriculteurs ou à la modernisation des exploitations agricoles et forestières. Le deuxième s'intéresse à l'amélioration de l'environnement et l'espace rural. Cet axe assure la promotion des actions qui préviennent la diversité, qui protègent l'eau et les sols et qui agissent aux changements climatiques. Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale fait l'objet de l'axe troisième. Il contribue à la diversification vers des activités non agricole, encourage des activités touristiques et préserve le patrimoine rural. Jusqu'en 2006, le programme « Leader » a fait partie des Fonds structurels. Depuis 2007 il a créé un quatrième axe. Ce programme est « *le type de projet à soutenir qui est décidé par les acteurs locaux en fonction de leurs besoins.* »<sup>40</sup>

Chaque année, le Conseil de Ministres forme les orientations stratégiques et les axes thématiques. Les États membres établissent un plan stratégique national selon des priorités de ses pays dans le domaine agricole. « *Les candidats doivent s'adresser aux préfectures de région pour demander une subvention.* »<sup>41</sup>

Les dépenses du FEADER sont fixées à 78,461 milliards d'euros pour la période 2007-2013, soit 20% des aides destinées à la PAC.

### **1.3.2 Réalisation du contrôle financier**

À l'égard du montant des aides consacrées à l'agriculture des États membres, il faut contrôler si tous les paiements sont effectués pratiquement et procéder à tous les prélèvements et recouvrements. « *Les États membres doivent tenir à la disposition de la Commission toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement des fonds* »<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup><http://www.touteurope.fr/fr/nc/print/divers/toutes-les-informations-pratiques/information-pratique/afficher/fiche/112/t/44382/from/2608/breve/la-commission-assume-pleinement-la-responsabilite-politique-de-sa-gestion-en-2005.html>

<sup>41</sup><http://www.touteurope.fr/fr/nc/print/divers/toutes-les-informations-pratiques/information-pratique/afficher/fiche/112/t/44382/from/2608/breve/la-commission-assume-pleinement-la-responsabilite-politique-de-sa-gestion-en-2005.html>

<sup>42</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/111096\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/111096_fr.htm)

Selon le règlement adopté en 2005, les États membres sont obligés d'agréeer les organismes payeurs et les organismes de coordination. Les organismes payeurs constituent un moyen entre l'Union européenne et les États membres. Leur but est la centralisation des informations qui sont mises à la disposition de la Commission. En République tchèque, l'organisme payeur est présenté par SZIF (le Fonds national de l'agriculture et d'intervention). Les organismes de coordination existent indépendamment des organismes payeurs et ils certifient leurs comptes.

Le contrôle de la Commission se déroule sous la forme d'une procédure d'apurement des comptes. « *Le dépôt des comptes annuels doit être accompagné d'une déclaration d'assurance du responsable de l'organisme* »<sup>43</sup> qui constituent un état exact, complet et précis de ses dépenses et recettes. Depuis 2000, les dépenses agricoles sont plafonnées. Le système d'alerte s'assure que les plafonds budgétaires ne soient pas dépassés.

En cas de déficiences graves ou non-respect des exigences, la Commission peut réduire ou suspendre les paiements destinés à un État membre.

#### **1.4 L'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne**

Après la Révolution de velours et la chute du communisme en 1989, le nouveau gouvernement a décidé d'intégrer la Tchécoslovaquie<sup>44</sup> à l'Europe. En 1991 l'accord d'association a été signé. Il a défini la relation entre la Tchécoslovaquie et la Communauté. Néanmoins le premier acte important s'est effectué 5 ans plus tard, le 17 janvier 1996 la République tchèque par l'intermédiaire de son Premier ministre Václav Klaus a présenté sa demande à l'Union européenne.

En 1997 la Commission a publié par document « Agenda 2000 » une expertise de la disponibilité des pays candidats à l'adhésion. Elle a choisi la République tchèque, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie pour la préparation des négociations d'adhésion. Chaque année la Commission a évalué les pays candidats. Tout d'abord l'évaluation était plutôt négative. Puis d'une année à l'autre elle est devenue plus positive.

---

<sup>43</sup> [http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU\\_4.2.6.pdf](http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_4.2.6.pdf)

<sup>44</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1993 la Tchécoslovaquie s'est séparée donc deux nouveaux États ont été créés – La République tchèque et la République slovaque. La République tchèque a repris tous les engagements créés pendant l'existence de la Tchécoslovaquie.

Lors de la période de pré-adhésion la République tchèque a exploité des programmes promouvant des réformes économiques, politiques et administratifs nécessaires pour l'adhésion. On connaît 3 types de programmes. Le premier, connu sous le nom Phare<sup>45</sup>, a financé des projets de la cohésion sociale et économique. Son but était l'augmentation du niveau de vie des régions les plus pauvres. L'Union européenne a versé 756 millions d'euros pour la République tchèque. Le deuxième programme appelé ISPA<sup>46</sup> a promu des projets d'investissement dans le domaine de l'infrastructure, de l'environnement et des réseaux de transport à travers d'Europe. Au cours de la période 2000-2006, on a reçu 70 millions d'euros par an. Le dernier programme, SAPARD<sup>47</sup>, s'est occupé de l'investissement dans l'agriculture et dans le développement rural.

Les négociations de pré-adhésion ont été terminées au sommet du Conseil à Copenhague en 2002 où le 1<sup>er</sup> mai 2004 a été fixé comme la date d'adhésion des nouveaux membres. En ce qui concerne l'agriculture, on a négocié des conditions plus favorables que celles proposées par la Commission.

Le 16. avril 2003 le Président de la République tchèque Václav Klaus et le Premier ministre Vladimír Špidla ont signé le traité d'adhésion à Athènes. Le week-end du 13 et 14 juin 2003 était plus important pour la République tchèque, parce que le référendum<sup>48</sup> avait lieu. La participation électorale était 55%. 77,33% des gens ont voté pour l'adhésion, seulement 22,67% ont discordé l'entrée de la République tchèque à l'Union européenne.

Le 1<sup>er</sup> mai 2004 l'Union européenne a accueilli 10 nouveaux Etats membres<sup>49</sup>, y compris la République tchèque.

#### **1.4.1 Les conditions adoptées lors d'un sommet à Copenhague**

La République tchèque a convenu deux périodes transitoires. La première, concernant l'accomplissement des paramètres hygiéniques aux entreprises s'orientant vers

---

<sup>45</sup> Phare – Poland and Hungary: Assistance for Restructuring their Economies a été originellement créée en 1989 pour la Pologne et pour l'Hongrie, au début de 2000 il a couvert tous les pays candidats.

<sup>46</sup> ISPA – Instrument for Structural Policies for Pre-Accession

<sup>47</sup> Plus d'informations du SAPARD –suivre le chapitre SAPARD

<sup>48</sup> Ce referendum était le premier referendum pratiqué en République tchèque.

<sup>49</sup> 10 nouveaux Etats membres: Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie

la production des aliments, finira au plus tard à la fin d'année 2006. La deuxième a pour objet le système de cage pour des poules pondeuses déjà utilisé qui ne remplit pas les conditions techniques, surtout la hauteur de la cage. Ce problème doit être résolu jusqu'au 31 décembre 2009.

Le point le plus important négocié au sommet à Copenhague était le montant des aides directes pour les nouveaux Etats membres<sup>50</sup>. La Commission a supposé un lancement graduel des aides directes au cours de la période 2004-2013. Dans le domaine des commodités desquelles le soutien national sera plus élevé en 2003, la République tchèque pourra les équilibrer au niveau de 2003. Dans le cas des féculles, on a obtenu une exception de compensation du soutien jusqu'au 100% de l'Union européenne.

Au sommet, des quotas et des limites pour certaines commodités ont été fixés.

Tableau 1 : Les quotas négociés au sommet à Copenhague en 2002

| Domaine  | L'offre initiale de l'UE | Quota final | Réalité en 2001                         |
|--|--------------------------|-------------|---|
| Terre arable – surface (ha)                    | 2 251 087                | 2 253 598   | 2 381 749                               |
| Rendement de référence <sup>51</sup> (t/ha)    | 4,18                     | 4,20        | 4,52                                    |
| Lait (fournissement et ventes directs) (t)     | 2 505 550                | 2 682 143   | 2 655 587                               |
| Adiposité du lait (%)                          | 4,21                     | 4,21        | 3,9                                     |
| Vaches sans production marchande du lait (ks)  | 52 853                   | 90 300      | 100 333<br>(mars 2002)                  |
| Prime particulier du bétail <sup>52</sup> (ks) | 235 349                  | 244 349     | 191 109                                 |
| Prime d'abattage <sup>53</sup> du bétail       |                          |             | 358 412                                 |
| - Betail grand                                 |                          | 483 382     | 12 046                                  |
| - veaux  |                          | 27 380      |   |
| Sucre (t)                                      | 445 037                  | 454 862     | 434 200                                 |
| - quota A <sup>54</sup>                        | 441 209                  | 441 209     | (fabrication du sucre de bettarave 2002 |
| - quota B <sup>55</sup>                        | 3 828                    | 13 653      | bettarave 2002                          |
| Fécule (t)                                     | 16 967                   | 33 660      | 29 600                                  |

<sup>50</sup> Plus d' informations concernant le montant des aides directes – voir le chapitre „les aides directes“

<sup>51</sup> L'aide directe est versée sur la base du produit surface x rendement du référence x tarif fixé (sans égard de la culture qui est cultivée sur la terre arable)

<sup>52</sup> La prime versée par le nombre de bétail

<sup>53</sup> La prime d'abattage – le montant varie selon l'abattage de veaux ou l'abattage de bétail grand

<sup>54</sup> Sucre pour la consommation national

<sup>55</sup> Sucre destiné à l'exportation

|   |        |                      |        |
|---|--------|----------------------|--------|
| Brebis (ks)<br>-le soutien additionel<br>pour l'élevage de brebis | 44 192 | 66 733<br>71 000 eur | 70 101 |
| Légumes et fruits   |        |                      |        |
| - tomates   | 6 989  | 12 000               | 11 025 |
| - pêches  | 635    | 1287                 | 700    |
| - poiriers  | 9      | 11                   | 11     |

Source : FIALA, Petr, PITROVÁ, Markéta. *Evropská unie, druhé rozšířené vydání.*

Dans le cas de la République tchèque, la plupart des limites et des quotas adoptés ont été plus élevés que ceux en 2001 ou 2002. Seulement des limites pour les têtes de vaches sans production marchande du lait et de brebis étaient inférieures de la réalité de nombre des animaux en 2001 (2002). De l'autre côté ces limites négociées étaient plus élevées que les limites proposées par l'Union européenne. Davantage des éleveurs des brébis recevront la prime additionnelle d'un montant 71 000 euros. L'augmentation du quota de presque 100% en comparaison de l'offre initiale était marquée pour le féculé, les tomates et les pêches.

Dans le cadre de la protection des marques de produits, les bières venant de České Budějovice, « Českobudějovické pivo, Budějovické pivo et Budějovický měšťan » ont été inscrites sous l'indication géographique protégée. Les autres producteurs qui veulent garder l'indication géographique de leurs produits, devraient subir la procédure d'enregistrement après l'entrée à l'Union européenne. La République tchèque a obtenu une exception en ce qui concerne la désignation de la « slivovice ». D'après les règles de l'Union européenne le nom « slivovice » est utilisé pour les distillats de fruits donc la « slivovice » tchèque n'accomplissait pas les conditions parce que pendant sa fabrication, on ajoute de l'alcool avant la deuxième distillation.

La République tchèque a été divisée en 2 zones viticoles. La zone « A » correspond à la Bohême et la zone « B » comprend la Moravie qui a l'obligation de distillation de produits secondaires nés pendant la fabrication du vin. On a négocié un droit de nouvelle plantation du vignoble d'un montant de 2% de la contenance des vignobles avant l'adhésion.

## 2 LES SUBVENTIONS EN REPUBLIQUE TCHEQUE

Le Fonds national de l'agriculture et d'intervention (SZIF) a été créé en 2002 et son siège se trouve à Prague. Il représente un organisme payeur qui sert à la réalisation des

engagements émanant de la PAC. Il transmet les aides financières venant de l'Union européenne et des ressources nationales. Le SZIF décide de l'attribution des subventions et contrôle la réalisation des conditions accordées. Puis il fait des achats d'intervention des produits agricoles et il assure leurs stockage. Un autre objectif est caractérisé par un octroi des subventions à l'exportation et par une attribution de licence d'exportation ou d'importation. Le SZIF participe à la promotion du marketing des produits agricoles et des aliments. Un bon marketing joue un rôle très important car il n'influence pas seulement le secteur agricole mais il a un impact significatif sur toute l'économie de l'Etat membre.

Jusqu'en 2007 le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) a payé toutes les dépenses liées à la PAC. À partir de 2007, le fonds est divisé en Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Toutes les aides payées aux Etats membres sont calculées dans la monnaie euro. Puisque la République tchèque ne fait pas partie de la zone monétaire, elle doit toujours les recalculer d'après le cours de change actuel déterminé par la Banque centrale européenne (BCE). Les subventions suivent des cours de change différents, par exemple le cours de change pour les aides directes est déterminé avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année calendaire et il est valable pour toute l'année suivante. Le cours de change pour les OCM varie chaque mois, par exemple le cours de change pour l'achat d'intervention des céréales pour le mois du mai 2010 est fixé «  $1\text{EUR} = 25,527\text{ CZK}$  »<sup>56</sup>.

Depuis l'adhésion à l'Union européenne en 2004, les nouveaux marchés sont ouverts pour les agriculteurs tchèques. De l'autre côté, la compétitivité est plus élevée alors il faut y faire face. Pour que les producteurs tchèques réussissent au marché unique, ils doivent créer des produits de haute qualité. C'est pourquoi la marque « Klasa<sup>57</sup> » a été créée. Elle indique la qualité des aliments dont la production accomplit les normes sévères de l'Union européenne. À partir de 2003 la « Klasa » regroupe 1318 produits de 226 producteurs tchèques.

Dès lors que la réforme de 2003 est adoptée, on met de plus en plus l'accent sur le développement rural puisque sa politique a un impact environnemental sur les pays voisins, par exemple la pollution dépasse les frontières donc elle influence l'environnement

---

<sup>56</sup> <http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/komodity/rv>

<sup>57</sup> Logo du „Klasa“ voir l'annexe n° 3. La liste des producteurs de „Klasa“ voir [www.eklasa.cz](http://www.eklasa.cz)



dans d'autres pays. Certains pays n'ont pas de moyens financiers suffisant pour la politique du développement rural efficace alors il faut se regrouper pour être plus fort surtout dans le domaine du financement. Malgré cela, on laisse une marge de manoeuvre considérable aux Etats membres. La réforme a ratifié un acte de modulation, un déplacement de certains paiements dans le cadre du 1<sup>er</sup> pilier en faveur du 2<sup>ème</sup> pilier. Ce changement ne concerne pas les nouveaux adhérents jusqu'en 2013.

La réforme de 2003 a initié la création du système d'écoconditionnalité (connu sous titre cross-compliance). Le remboursement des aides directes et d'autres subventions est conditionné par l'accomplissement de deux exigences réglementaires. La première s'adresse à la matière de gestion qui recouvre 18 normes législatives dans les domaines de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du bien-être des animaux. La deuxième s'oriente vers une bonne condition agricole et environnementale, elle couvre « *un ensemble de normes concernant la protection des sols, y compris le maintien de leurs matières organiques et de leur structure, la gestion de l'eau et les mesures visant à prévenir la détérioration des habitats* »<sup>58</sup>. La République tchèque n'est pas obligée de remplir toutes les conditions.

Bien que la République tchèque ne fût pas un membre de l'Union européenne, elle a bénéficié de subventions de préadhésion, dans le secteur agricole il s'agissait surtout du programme SAPARD qui a préparé les agriculteurs tchèques à l'entrée à l'Union européenne. À partir de 2004 les nouveaux adhérents utilisent le système des aides directes modifiées de celui appliqué par l'Union européenne à 15. Le montant d'une aide sera instauré graduellement sur une période de 10 ans. À la différence, les conditions d'exploitation des subventions des OCM sont identiques pour toute l'Union européenne.

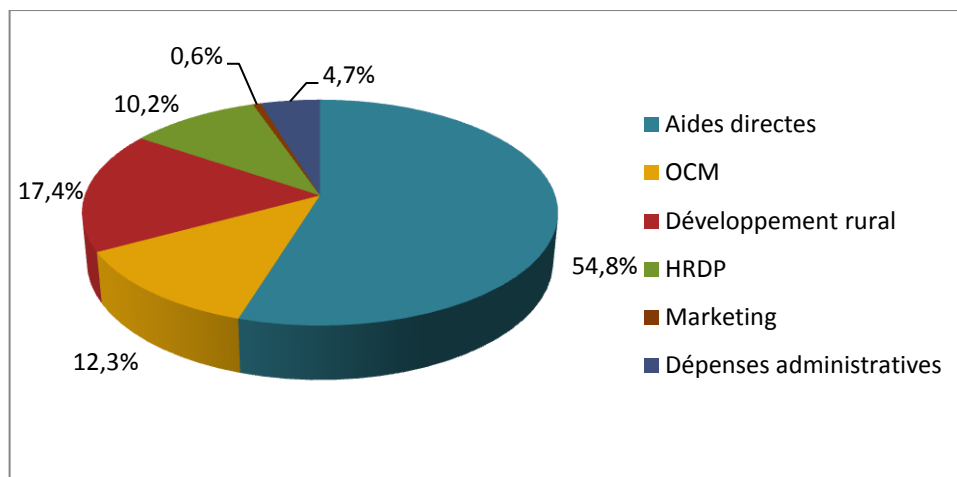
Après l'adhésion, les nouveaux Etats membres ne pouvaient pas participer aux programmes du développement rural déjà existant car ils ont été créés dans le cadre financier « l'Agenda » pour la période 2000-2006. Jusqu'en 2006 la République tchèque a exploité des aides basées sur des programmes existants. On parle de Plan horizontal du développement rural et du programme opérationnel du Développement rural et l'agriculture multifonctionnelle.

---

<sup>58</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/envir/cross\\_com/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/envir/cross_com/index_fr.htm)

Au cours de la période 2007- 2013 la République tchèque bénéficie des instruments de subvention suivants : les aides directes, les Organisations communes de marché (OCM), la politique du développement rural et le soutien du marketing.

Graph 1: Dépenses du SZIF en 2008



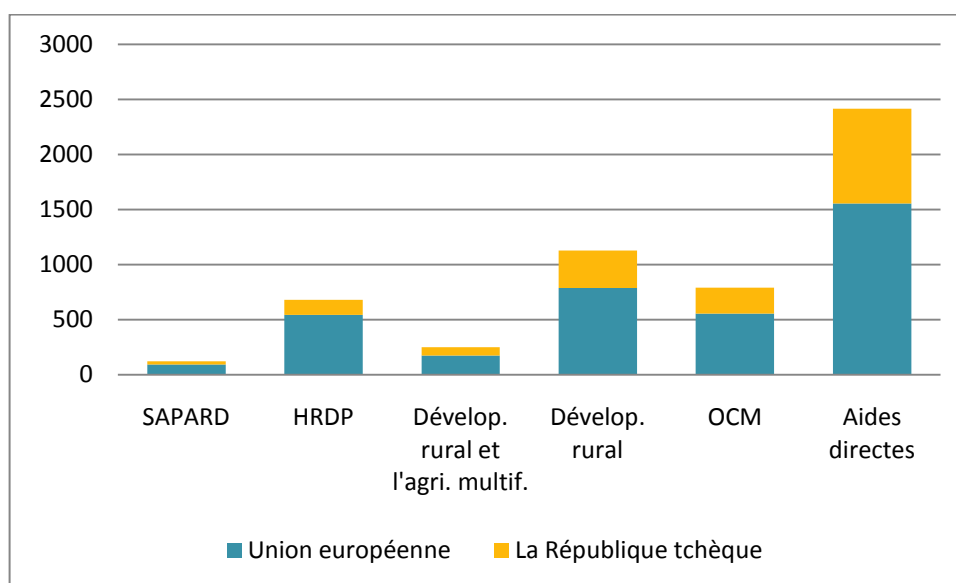
*Source: Rapport annuel du SZIF (2008)*

Les dépenses du SZIF atteignait la somme de 1 158,4 millions d’euros dont 68% étaient financés par des ressources européennes et 32% par des ressources nationales. Les aides directes représentaient 55% de toutes les dépenses destinées à la PAC. Le montant des aides directes augmente progressivement car en 2006 elles représentait 48,3 % des dépenses totales. En 2007 la politique du développement rural était mise en place. En 2008 elle absorbait 17% des dépenses totales, cela fait une accroissement de 5% en comparaison de celles en 2007. De l’autre côté les frais pour les OCM diminuaient. En 2006 ils engloutissaient 14% des frais total, en 2008 c’était 12%. En 2008 les derniers paiements étaient effectués dans le cadre du HRDP, à partir de là ils sont devenus une part de la politique du développement rural pour la période 2007-2013. Les dépenses administratives d’un montant de 5% couvrent les salaires, les dépenses d’investissement (l’achat de moyens de transport, la reconstruction des bâtiments, etc.) et des dépenses de noninvestissement (achat de matériaux, paiement des services comme la taxe de poste ou des téléphones).

Tableau 2 : Schéma des aides versées aux agriculteurs tchèques

| Priorité/Programme     | SAPARD   | HRDP     | Dév.rural<br>et agr.mul. | Dévelop.<br>rural<br>(2007-2013) | Aides<br>directes | OCM      | Promotion |
|------------------------|----------|----------|--------------------------|----------------------------------|-------------------|----------|-----------|
| Compétitivité élevée   | <b>X</b> |          | <b>X</b>                 | <b>X</b>                         |                   |          | <b>X</b>  |
| Développement rural    | <b>X</b> |          | <b>X</b>                 | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Assistance technique   | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b>                 |                                  |                   |          |           |
| Retraite anticipée     |          | <b>X</b> |                          | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Zones défavorisées     |          | <b>X</b> |                          | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Agriculture écologique |          | <b>X</b> |                          | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Sylviculture           |          | <b>X</b> | <b>X</b>                 | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Pêche                  |          |          | <b>X</b>                 |                                  |                   |          |           |
| Multifonctionnalité    |          |          |                          | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Group.des producteurs  |          | <b>X</b> |                          |                                  |                   |          |           |
| SAPS                   |          |          |                          |                                  | <b>X</b>          |          |           |
| SPS                    |          |          |                          |                                  | <b>X</b>          |          |           |
| Top-Up                 |          |          |                          |                                  | <b>X</b>          |          |           |
| Formation prof.        |          |          | <b>X</b>                 | <b>X</b>                         |                   |          |           |
| Prix d'intervention    |          |          |                          |                                  |                   | <b>X</b> |           |
| Subvention à l'expo.   |          |          |                          |                                  |                   | <b>X</b> |           |

Graphe 2: La part de financement de l'Union européenne et de la République tchèque (en millions d'euros)



## 2.1 SAPARD

Le programme a été créé afin d'aider les nouveaux adhérents à mettre en oeuvre l'acquis communautaire. « *Il a également soutenu les mesures en faveur de l'accroissement de l'efficacité et de la compétitivité des secteurs agricoles et agro-industriels, de la création d'emplois et du développement économique durable dans les zones rurales.* »<sup>59</sup> Le budget annuel a été fixé de 520 millions d'euros pour 10 pays candidats,<sup>60</sup> dont 22 millions d'euros pour la République tchèque.

Les pays candidats avaient la possibilité de bénéficier d'une aide pendant la période de 2000-2006. En République tchèque le programme est entré en vigueur en avril 2002. Jusqu'à la fin de l'année 2003, plus de 3 000 projets ont été présentés dont 1 692 projets ont été approuvés à participer au programme. La réalisation des projets a été terminée le 30 juin 2006, pour que les affaires financières soient conclues jusqu'à la fin d'année 2006.

Le programme SAPARD était réalisé par l'agence du même nom qui faisait partie du Ministère de l'Agriculture. Depuis 2004, par suite de l'entrée de la République tchèque à l'Union européenne, l'agence SAPARD s'est intégrée dans la structure organisationnelle du Fonds national de l'agriculture et d'intervention (SZIF).

La République tchèque a défini trois priorités dans le cadre du programme SAPARD. La première était l'amélioration de la compétitivité dans le secteur agricole. De ce fait, il fallait surtout investir dans les biens agricoles et perfectionner le contrôle de la qualité des aliments. La deuxième s'orientait vers le développement durable dans les régions rurales. Pour accomplir cette priorité il était nécessaire de se concentrer sur la rénovation et le développement des campagnes et de l'infrastructure rurale. La dernière priorité s'occupait de la préparation des conditions pour l'utilisation du programme, donc elle agissait dans le domaine de la formation professionnelle et de l'assistance technique.

*« Le SAPARD a financé 1610 projets<sup>61</sup> d'une somme totale de 129,5 millions d'euros, dont 1495 projets du volume de 122,3 millions d'euros ont été payés des ressources destinées au SAPARD, cela fait 94,4%. Après l'épuisement de toutes les*

---

<sup>59</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/external/enlarge/back/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/external/enlarge/back/index_fr.htm)

<sup>60</sup> Les montants précis divisés aux Etats membres voir l'annexe n°4

<sup>61</sup> Certains projets réalisés par SAPARD, voir l'annexe n° 5

ressources allouées à ce programme, 115 projets d'un montant 7,2 millions d'euros ont été remboursés par le Plan horizontal de développement rural (HRDP), cela fait 5,6% des projets, sur lesquels les engagements, au delà de budget du SAPARD pour la République tchèque, ont été conclus <sup>62</sup>». Le programme a exigé le cofinancement d'un pays candidat. En République tchèque, 1495 projets ont englouti 122,3 millions d'euros, dont 92,6 millions d'euros provenant de l'Union européenne, 25,5 millions d'euros de ressources nationales et 4,2 millions d'euros issus de ressources régionales. Alors l'Union européenne a financé 75% de toutes les dépenses.

Tableau 3 : La part des priorités au volume des aides du programme SAPARD

| Priorité   | Le nombre des projets | L'aide financière (millions d'euros) | % (quotient) |
|--|-----------------------|--------------------------------------|--------------|
| 1. L'amélioration de la compétitivité dans le secteur agricole   | 1 148                 | 81,5                                 | 62,9         |
| 2. Le développement durable dans les régions rurales             | 409                   | 47                                   | 36,3         |
| 3. La préparation des conditions pour l'utilisation du programme | 53                    | 1                                    | 0,8          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1610</b>           | <b>129,5</b>                         | <b>100</b>   |

Source : Rapport final du SAPARD

D'après le tableau la priorité numéro 1, l'amélioration de la compétitivité dans le secteur agricole a reçu la plus grande somme des aides financières. 31% de 81,5 millions d'euros a été utilisé pour l'amélioration du bien-être des animaux et pour la reconstruction des entrepôts de légumes et de fruits. 27% de ce montant a financé la reconstruction des chemins à travers les champs et les travaux géodésiques. La somme restante a été entre l'amélioration de la qualité des produits aliments et l'amélioration du marketing des produits agricoles et produits de pêche. Le développement rural a représenté 36,3% des aides destinées au SAPARD dont la plus grande part a été consacrée à la rénovation, au développement rural et au développement de l'infrastructure. La priorité numéro 3, la préparation des conditions pour l'utilisation du programme a absorbé la plus petite partie,

<sup>62</sup>[http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/CmDocument?rid=%2Fapa\\_anon%2Fcs%2Fdokumenty\\_ke\\_staze\\_ni%2Fsapard%2F1160392614859.pdf](http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/CmDocument?rid=%2Fapa_anon%2Fcs%2Fdokumenty_ke_staze_ni%2Fsapard%2F1160392614859.pdf)

seulement 0,8%. La plupart des projets se sont orientés vers la formation professionnelle et la publicité du programme SAPARD.<sup>63</sup>

Le programme a positivement influencé la préparation de la République tchèque à l'entrée à l'Union européenne. Par l'exploitation du SAPARD, les agriculteurs ont amélioré l'impact de leur production sur l'environnement et les conditions d'élevage des animaux (bien-être des animaux). L'agriculture tchèque est devenue plus compétitive grâce à l'amélioration de la qualité des produits et une productivité plus élevée. Le programme a encore permis de créer des nouveaux emplois, notamment dans les régions avec un chômage plus élevé.

## **2.2 Le plan horizontal du développement rural (HRDP)<sup>64</sup>**

Le plan horizontal du développement rural a été créé pour la période 2004-2006. L'objectif était « *le développement durable de l'agriculture, de la campagne et ses ressources naturelles* »<sup>65</sup>. Le programme a compris 6 mesures :

- retraite anticipée.
- zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales
- dispositions agro-environnementales
- sylviculture
- groupement de producteurs
- assistance technique

En 2004 la République tchèque a appliqué 3 mesures, soit « zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales », « dispositions agro-environnementales » et « sylviculture ». En 2005 les mesures « retraite anticipée » et « groupement de producteurs » sont entrées en vigueur. La dernière mesure « assistance technique » s'est réalisée au niveau national donc elle était dotée de ressources nationales.

---

<sup>63</sup> Les informations concernant des chiffres sont accessibles sur:

[http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/CmDocument?rid=%2Fapa\\_anon%2Fcs%2Fdokumenty\\_ke\\_stazeni%2Fsapard%2F1160392614859.pdf](http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/CmDocument?rid=%2Fapa_anon%2Fcs%2Fdokumenty_ke_stazeni%2Fsapard%2F1160392614859.pdf)

<sup>64</sup> HRDP – Horizontal Rural Development Plan

<sup>65</sup> <http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/hrdp>

### **2.2.1 La retraite anticipée**

Les agriculteurs ayant plus de 55 ans et qui cessent leur activité, obtiendront une subvention qui assure un niveau de vie suffisant. Cette disposition crée un espace pour les jeunes agriculteurs qui ont le potentiel d'améliorer l'économie de certaines entreprises agricoles. Les agriculteurs qui veulent bénéficier de cette prime ils doivent avoir au moins 55 ans et ils doivent entreprendre dans le secteur agricole au minimum 10 ans. Après le départ à la retraite l'âge de 65 ans, la prime du HRDP fonctionne comme un complément de pension de vieillesse, néanmoins l'agriculteur peut être remboursé au maximum à partir de 75 ans.

### **2.2.2 Les zones défavorisées et les zones soumises à des contraintes environnementales**

Cette mesure promeut les agriculteurs qui exploitent dans les zones défavorisées<sup>66</sup>. L'ordonnance<sup>67</sup> du Conseil européen fixe les critères selon lesquels les zones sont divisées. En République tchèque il s'agit surtout de zones de montagne, où l'altitude du terrain dépasse 500m ou les zones sous protection de l'État, par exemple un parc national ou des zones protégées.<sup>68</sup> Dans toutes les zones protégées, l'utilisation des engrais est interdite.

### **2.2.3 La disposition agro-environnementale**

Le but de cette disposition est de « *soutenir des manières d'exploitation des terres agricoles qui sont en conformité avec la protection et l'amélioration de l'environnement et du paysage* ». <sup>69</sup> Elle s'occupe de l'encouragement de l'agriculture écologique<sup>70</sup> qui se développe de façon dynamique en République tchèque. L'agriculture écologique doit assurer la production des aliments bio et leur expansion sur le marché.

---

<sup>66</sup> La carte de zones défavorisées, voir l'annexe n°6

<sup>67</sup> L'ordonnance du Conseil européen numero 1257/1999

<sup>68</sup> La République tchèque compte 4 parcs nationaux et 25 zones protégées, la carte et la liste de parcs nationaux et des zones protégées, voir l'annexe n°7

<sup>69</sup> [http://www.szif.cz/irj/portal/anonymus/hrdp/03\\_agro\\_envi](http://www.szif.cz/irj/portal/anonymus/hrdp/03_agro_envi)

<sup>70</sup> Les principes de l'agriculture écologique, voir l'annexe n°8

## 2.2.4 La sylviculture

La sylviculture s'oriente vers 2 aspects. Le premier est le boisement des terres agricoles qui ne dépend pas d'un propriétaire de terrain mais qui est géré par l'Etat. Le deuxième est la plantation d'essences à croissance rapide <sup>71</sup> destinées à l'exploitation énergétique.

## 2.2.5 Le groupement de producteurs

Pour que les produits agricoles soient plus compétitifs sous les conditions du marché unique de l'Union européenne, les producteurs doivent se regrouper. Comme cela ils ont de meilleures possibilités de financement, de négociation et de travail lors d'un échange avec les partenaires commerciaux.

La section d'orientation du FEOGA a financé les frais liés au HRDP. L'Union européenne a payé 80% des dépenses totales donc les ressources nationales ont couvert seulement 20% d'entre elles. Les moyens de financement viennent uniquement des ressources publiques, le secteur privé ne cofinance pas ce programme. À la fin de 2005 la Commission européenne a ratifié un document qui a permis de financer certains programmes du SAPARD avec les ressources du HRDP.

Tableau 4 : L'allocation réelle pour la période 2004-2008 ( millions d'euros)

| <b>Dispositions du HRDP</b>  | <b>Dépenses financées par l'UE</b> | <b>Dépenses (totales)</b> | <b>%</b>    |
|--|------------------------------------|---------------------------|-------------|
| Retraite anticipée   | 2,6                                | 3,2                       | <b>0,5</b>  |
| Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales | 226,9                              | 290,3                     | <b>42,7</b> |
| Dispositions agro-environnementales                                      | 292,3                              | 360,9                     | <b>53,0</b> |
| Sylviculture   | 6,2                                | 7,5                       | <b>1,1</b>  |
| Groupement de producteurs  | 8,7                                | 10,2                      | <b>1,5</b>  |
| Assistance technique   | 0                                  | 0                         | <b>0</b>    |
| SAPARD   | 6,1                                | 8,0                       | <b>1,2</b>  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>542,8</b>                       | <b>680,1</b>              | <b>100</b>  |

Source : *Le rapport annuel du HRDP (2008)*

Au cours des années 2004-2008 les agriculteurs tchèques ont reçus 680 millions d'euros, dont 80% ont été financés par les ressources de l'Union européenne. La mesure

<sup>71</sup> Dans les conditions climatiques en République tchèque les essences à croissance rapide les plus utilisées sont le saule et le peuplier. Source: <http://www.acre.cz/produkty/trd-rychle-rostouci-rostliny.html>



« dispositions agro-environnementales » englobait la plus grande part de l'argent destiné au HRDP, d'un montant total presque 361 million d'euros, soit 53%. Suivi de « zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales » qui absorbait 290 millions d'euros. De l'autre côté, la plus petite partie d'un montant de 3 millions d'euros était versée à la « retraite anticipée ».

Le programme HRDP a fini formellement en 2006. À partir de 2007, on n'a plus appliqué la mesure « zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales » qui fait partie de la nouvelle politique du « Développement rural 2007-2013 ». Quant au financement, il s'agit principalement d'engagements des années précédentes. La subvention pouvait être versée seulement aux agriculteurs qui ont déjà participé au programme.

D'après le rapport annuel du HRDP (2008), le programme est évalué positivement. Les jeunes agriculteurs ont prouvé la capacité d'améliorer la compétitivité des entreprises agricoles. Il s'agissait de la baisse des frais, de l'implication de la nouvelle technologie et de l'assimilation de la structure de production aux nouvelles conditions. La plupart des agriculteurs plus âgés qui ont cessé leur activité, étaient contents de leur revenu (la combinaison avec la pension vieillesse). La réalisation de la « disposition agro-environnementale » a contribué à l'implication des manières de production avec un plein égard pour l'environnement, à la diminution d'utilisation d'engrais et à l'augmentation de la biodiversité. L'importance économique de la contribution de la sylviculture ne pouvait pas être encore évaluée car les essences à croissance rapide destinées à l'exploitation énergétique étaient trop petites pour l'utilisation. Le groupement de producteur aidait les agriculteurs tchèques à mieux s'adapter à l'entrée sur marché unique.

### **2.3 Le programme opérationnel du Développement rural et de l'Agriculture multifonctionnelle**

Le programme opérationnel du Développement rural et de l'Agriculture multifonctionnelle<sup>72</sup> a renoué avec SAPARD, le programme de préadhésion. Le soutien s'est orienté vers les investissements liés à l'agriculture et au traitement des produits

---

<sup>72</sup> Certains projets réalisés par le programme opérationnel de développement rural et de l'agriculture multifonctionnelle, voir l'annexe n°9

alimentaires. Davantage il a subventionné les actions de la sylviculture et de l'aquaculture. D'autre part, le programme a suivi des aspects très importants, l'élimination de l'impact environnemental et la protection de l'eau et du sol contre la pollution provenant de source agricole. Le but principal était l'assurance de la compétitivité plus élevée par l'augmentation de la productivité du travail et de la qualité des produits alimentaires.

Pour que l'objectif soit rempli, 3 priorités étaient fixées. La première priorité s'est concentrée sur le soutien de l'agriculture, du traitement des produits agricoles et de la sylviculture. La deuxième était formée par le développement rural, de la pêche et la formation professionnelle. L'aide technique faisait partie de la dernière priorité.

### **2.3.1 Priorité I : Le soutien de l'agriculture, du traitement des produits agricoles et de la sylviculture**

Ce principe aurait dû assurer l'adaptation des agriculteurs tchèques aux conditions du marché unique européen. L'agriculture tchèque n'accomplissait pas les normes convenant à celles déterminées par l'Union européenne. Puisque l'installation de nouvelles technologies d'après les directives européennes coûtait cher, il fallait la cofinancer. Les moyens financiers étaient usés de la reconstruction, la modernisation et la construction de nouveaux bâtiments conformant aux standards européens surtout pour l'élevage du bétail (il fallait respecter le bien-être des animaux) et le stockage de la production végétale.

En outre l'aide était également destinée à l'amélioration du traitement des produits agricoles. On devait moderniser l'équipement de fabrication, principalement dans le secteur du lait, de la viande, des fruits et légumes. Il était nécessaire de mettre l'accent sur le marketing des produits agricoles parce qu'il jouait un rôle très important au commerce.

La sylviculture avait un très bon niveau de l'économie. Les investissements dans les nouveaux procédés technologiques aurait dû contribuer à son développement.

Dans le cadre de la priorité 1, la contribution atteignait 50% des charges totales (55% pour les jeunes agriculteurs) dont la contribution de l'Union européenne s'est montée au maximum de 35%, le reste de 15% était subventionné par le budget national.

### **2.3.2 Priorité II : Le développement rural, de la pêche et la formation professionnelle**

La deuxième priorité a compris 3 dispositifs, à savoir le développement rural, la formation professionnelle et la pêche. Le développement rural s'est concentré sur « *l'organisation du droit de propriétaire du terrain, d'aménagement fonctionnel et spatial du terrain et son accessibilité.*<sup>73</sup> » Face au problème d'inondation qui s'est répété souvent pendant les dernières années en République tchèque et qui a causé des dommages sur des biens de citoyens, mais aussi sur des terres agricoles, on a fixé un autre objectif. Il assurait la protection du potentiel de production agricole endommagée par des catastrophes naturelles et mise en place des instruments de prévention appropriés.

Le programme a appuyé la « *diversification des activités agricoles et des activités proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples et des revenus de remplacement* »<sup>74</sup>, c'est-à-dire à côté de la production de nourriture, l'agriculteur s'oriente vers la prestation de services. En République tchèque, les dotations étaient octroyées à la construction de résidences ou d'équipements pour le tourisme vert ou pour le temps libre, y compris un aménagement des chemins à travers champs et des chemins forestiers.

L'initiative communautaire « Liaison entre les actions économiques rurales » connu sous l'abréviation Leader faisait partie de la deuxième priorité. Le Leader + était créé pour la période 2000-2006 et il a renoué avec Leader I (1991-1994) et Leader II (1995-1999). Malgré que le programme ne soit pas accessible pour la République tchèque, elle a commencé à appliquer le programme Leader ČR conçu selon le modèle européen à partir de 2004. Son objectif principal était la préparation de la République tchèque pour les activités de la politique du « Développement rurale 2007-2013 ». Le programme ciblait l'amélioration de la qualité de vie dans les régions rurales, le renforcement de l'ambiance économique et la conservation du patrimoine rural. Le versement de la dotation était conditionné par l'existence de groupes d'action locale qui élaboraient une stratégie pour la micro-région. Le financement du Leader ČR était assuré uniquement du budget national.

---

<sup>73</sup> <http://www.szif.cz/itj/portal/anonymous/op/02/21>

<sup>74</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/rur/access/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rur/access/index_fr.htm)

Le soutien à la formation professionnelle servait à l'amélioration de la qualification professionnelle des agriculteurs et forestiers. Ils participaient à l'enseignement où ils apprenaient l'utilisation des nouveaux procédés convenables aux conditions hygiéniques, la protection de l'environnement ou le bien-être des animaux. Car le but de cette aide avait l'aspect de non-investissement, le montant du soutien présentait 100% des charges, dont 75% étaient payées par l'Union européenne et 25% par le budget national.

### 2.3.3 Priorité III : L'assistance technique

L'assistance technique s'occupait de la promotion, l'organisation et l'évaluation du programme opérationnel. Les sources financières étaient destinées à la préparation des séminaires, des activités d'information ou à la publication des études spécialisées.

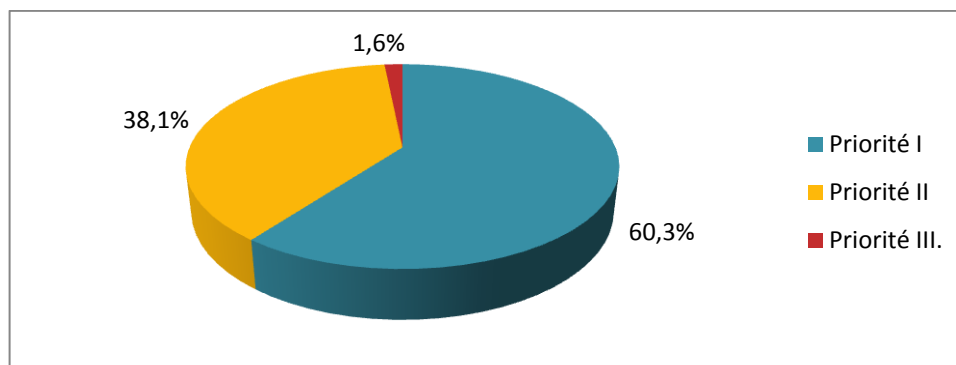
Le financement réalisait un montant de 70% la section d'orientation du FEOGA avec l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Le 30% restant était versé du budget national. Les projets portant un profit, avaient besoin de ressources propres parce que le programme finançait seulement 50% des charges. Des bénéficiaires devaient payer toutes les dépenses par eux mêmes, parce que la forme de financement représentait un paiement final en une seule fois. Après cela ils obtenaient un remboursement. La République tchèque a reçu 250,6 millions d'euros pour la période 2004-2006. Le financement a fini le 31. décembre 2008.

Tableau 5: Allocation financière pour le programme opérationnel (million d'euros)

| Priorité/disposition  | L'UE<br>(FEOGA+IFOP) | Le budget<br>national | TOTAL        |
|---|----------------------|-----------------------|--------------|
| <b>1. Le soutien de l'agriculture, du traitement des produits agricoles et de la sylviculture</b> | <b>97,5</b>          | <b>53,7</b>           | <b>151,1</b> |
| <i>1.1 L'investissement aux biens agricoles</i>   | 78,4                 | 46,0                  | 124,5        |
| <i>1.2 L'amélioration du traitement des produits agricoles et le marketing</i>                    | 10,0                 | 4,3                   | 14,3         |
| <i>1.3 La sylviculture</i>  | 9,1                  | 3,3                   | 12,4         |
| <b>2. Le développement rural, de la pêche et la formation professionnelle</b>                     | <b>73,4</b>          | <b>22,0</b>           | <b>95,4</b>  |
| <i>2.1 Le renforcement de l'adaptabilité et le développement des régions rurales</i>              | 65,3                 | 18,7                  | 84,0         |
| <i>2.2 La formation professionnelle</i>   | 1,1                  | 0,4                   | 1,5          |
| <i>2.3 La pêche</i>   | 7,0                  | 3,0                   | 9,9          |
| <b>3. L'assistance technique</b>  | <b>3,0</b>           | <b>1,0</b>            | <b>4,0</b>   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>173,9</b>         | <b>76,7</b>           | <b>250,6</b> |

Source : La brochure de « La politique agricole commune » editée par Česká spořitelna

Graph 3 : La dispositions d'argents selon les priorités



Source : La brochure de « La politique agricole commune » editée par Česká spořitelna

D'après le tableau et le graphe, le programme opérationnel coûtait 250,6 million d'euros dont 173,9 millions d'euros (70%) était versé par l'Union européenne et 76,7 millions d'euros (30%) par le budget national. La priorité numéro absorbaient 151,1 millions d'euros, soit 60% des dépenses totales du programme opérationnel. L'investissement aux biens agricoles étaient plus coûteux car il représentait 82% des charges de la première priorité. Le montant de 95,4 millions d'euros (38% de dépenses totales) était destiné au développement rural, de la pêche et la formation professionnelle. Le financement de 73,4 millions d'euros était divisé entre le FEOGA qui a payé 66,43 millions d'euros et l'IFOP qui a contribué d'un montant 6,95 millions d'euros<sup>75</sup>. La troisième priorité dépassait le moins d'argent. Il faisait 2 % des dépenses totales d'un montant 4 millions d'euros.

## 2.4 Le développement rural pour la période 2007-2013

En 2005 le Conseil européen a défini les principes de la politique du développement rural pour la période 2007- 2013. En République tchèque elle a repris certaines mesures appliquées par les programmes précédents comme le SAPARD, le plan horizontal du développement rural et le programme opérationnel de développement rural et l'agriculture de multifonctions. Le développement rural est axé sur les 3 thèmes :

- « amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier

<sup>75</sup> Décomposition des paiements de l'Union européenne, voir l'annexe n°10

- *amélioration de l'environnement et du paysage rural*
- *amélioration de la qualité de vie en milieu rural et encouragement de la diversification de l'économie rurale »<sup>76</sup>*

Les États membres sont obligés de répartir l'ensemble de leurs fonds consacrés au développement rural entre ces 3 axes. D'ailleurs, il faut soutenir des projets basés sur l'expérience acquise avec les initiatives communautaires Leader. En République tchèque le programme basé sur Leader fait partie de l'axe quatrième.

#### **2.4.1 L'axe I : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier**

Le premier axe approfondit des principes déjà existants. Au regard de l'augmentation de la pression des consommateurs sur la sécurité des aliments, il faut améliorer l'équipement des espaces agricoles. Le problème le plus marquant est le manque d'investissements dans le secteur de la production végétale et d'élevage. De ce fait le volume du financement le plus grand est versé à la modernisation des exploitations agricoles. Le soutien est utilisé pour la construction des bâtiments agricoles et pour l'amélioration de la technologie et de la technicité dans le secteur.

Un autre point contribuant à l'augmentation de la compétitivité est le marketing de produits agricoles. On investit dans des projets concernant l'installation sur le marché, le développement de nouveaux produits ou leur traitement.

L'axe poursuit les activités reprises du HRDP, donc il encourage d'un côté l'installation de jeunes agriculteurs et de l'autre côté la retraite anticipée. Les gens de moins de 40 ans qui décident de commencer à entreprendre dans le secteur agricole et les agriculteurs plus de 55 ans qui décident de cesser leur activité, sont subventionnés.

Quant à la sylviculture, la plantation des essences à croissance rapide destinées à l'exploitation énergétique et l'acquisition de nouveaux équipements sont maintenues.

Le premier axe a apporté aux agriculteurs une possibilité de bénéficier de l'activité consultative qui devrait améliorer l'orientation dans les sources d'information et promouvoir l'instauration des nouveaux procédés et technologies.

---

<sup>76</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/index_fr.htm)

### **2.4.2 L'axe II : Amélioration de l'environnement et du paysage rural**

En République tchèque, presque la moitié (49,9%)<sup>77</sup> de terres agricoles se trouve dans les zones défavorisées, notamment dans les zones de montagne. Les agriculteurs s'installants dans ces zones reçoivent des paiements compensatoires. Les paiements sont octroyés au pâturage ou à la prairie et ils doivent assurer un revenu suffisant pour les agriculteurs. Ce soutien contribue à la conservation du paysage rural et à l'utilisation d'un système plus discret à l'environnement.

Les dispositions agro-environnementales proposées par la politique du développement rural pour la période 2007-2003 viennent de celles réalisées au HRDP. Elles s'orientent vers l'agriculture écologique et la production intégrée. La production intégrée est convenable aux cultures auxquelles l'agriculture écologique ne peut pas être appliquée.

Le boisement de terres agricoles aide à la diversification de la production qui mène au renforcement de l'économie de l'agriculture. Il est aussi important parce que la forêt influe la protection d'environnement.

### **2.4.3 L'axe III: Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et encouragement de la diversification de l'économie rurale**

Pour que la vie en milieu rural soit plus attractive, il est nécessaire d'améliorer l'aspect des campagnes, cela veut dire investir dans la rénovation de l'infrastructure et la création de canalisations et de conduites d'eau. Le soutien du tourisme joue un rôle important malgré que le tourisme vert ne soit pas assez développé. La construction d'établissements d'hébergement, de terrains de sport et de zones de loisir contribue à la croissance économique de la campagne.

Le troisième axe met l'accent sur la protection et la conservation du patrimoine rural. Les investissements concernant l'entretien et la rénovation des monuments culturels sont dotés. L'Union européenne soutient l'établissement d'expositions et musées liées à l'histoire locale.

---

<sup>77</sup> Le tableau de superficie de zones défavorisées, voir l'annexe n°11

#### 2.4.4 L'axe IV

Les buts principaux sont l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, le renforcement du potentiel économique et la valorisation du patrimoine rural et culturel. Il est basé sur l'initiative communautaire du Leader. L'axe compte 3 dispositions.

La première disposition consiste en la création de groupes d'action locale. Il déjà existe 36 groupes d'action locale provenant du programme Leader mis en action avant 2007. Au cours de la période 2007-2013, 70 groupes d'action locale sont supposés réaliser leurs stratégies. Pour obtenir une subvention, il faut remplir des conditions arbitrées par SZIF. Le groupe d'action locale peut « *se trouver n'importe où sur le territoire de la République tchèque sauf Prague et les villes ayant plus de 25 000 habitants. Le groupe compte au minimum 10 000 et au maximum 100 000 habitants et sa densité ne peut pas dépasser la limite de 120 habitants par kilomètre carré. Il devait être un territoire homogène en vue de sa géographie, son économie ou sa sociologie* <sup>78</sup> ».

La deuxième disposition repose sur la réalisation d'une stratégie local de développement. Les projets doivent répondre au Plan stratégique défini par le groupe d'action local. Puis c'est le groupe qui choisit le projet sur la base des critères.

La dernière disposition est axée sur la réalisation du projet de coopération. Il s'agit d'un soutien pour le projets au niveau national ou sur le territoire du pays tiers.

À propos du financement, le versement est assuré par le FEADER. Les dépenses de l'Union européen<sup>79</sup> de la politique de développement rural sont fixées à 78,461 milliards d'euros pour la période 2007-2013. La République tchèque reçoit 2815,3 millions d'euros, soit 3,5% du budget destiné au développement rural.

Tableau 6 : La subvention pour la République tchèque pendant la période 2007-2013 (millions d'euros)

|        | 2007  | 2008  | 2009  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  | TOTAL         |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------|
| FEADER | 396,6 | 392,6 | 388,1 | 400,9 | 406,6 | 412,6 | 417,6 | <b>2815,9</b> |

Source : Program rozvoje venkova České republiky pro období 2007-2013

<sup>78</sup> Program rozvoje venkova České republiky pro období 2007-2013. Ministerstvo zemědělství, Praha 2007., accessible sur [www.szif.cz](http://www.szif.cz)

<sup>79</sup> Y compris la Bulgarie et la Roumanie qui sont devenues les membres de l'Union européenne en 2007.



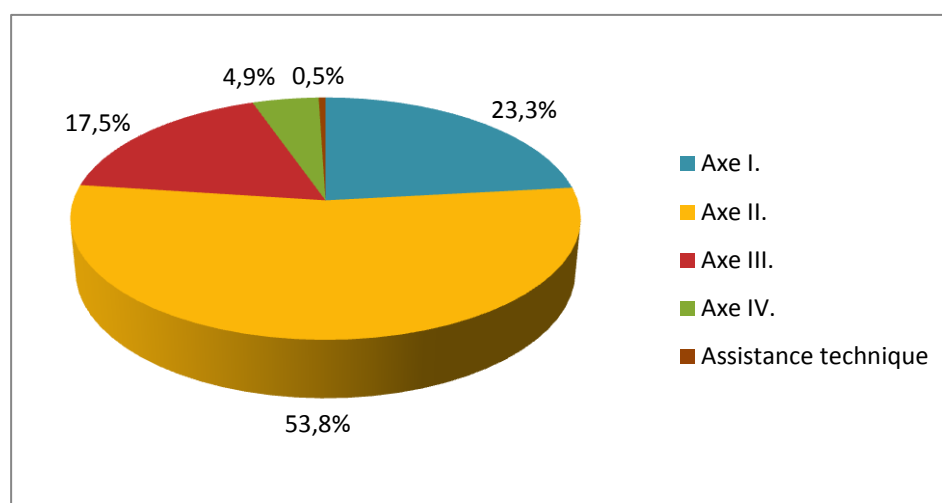
En 2007 la République tchèque a reçu 396,6 million d'euros. Pendant les 2 années suivantes, le paiement du budget communautaire a baissé très peu. Mais à partir de 2009, il augmente progressivement. En 2013 la subvention atteindra un montant plus élevé, 417,6 millions d'euros.

Tableau 7 : Le plan financier 2007-2013 (millions d'euros)

|                        | Dépenses totales | Dépenses payées par FEADER | Le part de cofinancement européenne |
|------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Axe I                  | 840,5            | 630,4                      | 75%                                 |
| Axe II                 | 1945,7           | 1554,1                     | 80%                                 |
| Axe III                | 633,5            | 476,6                      | 75%                                 |
| Axe IV                 | 175,9            | 140,7                      | 80%                                 |
| L'assistance technique | 18,0             | 13,5                       | 75%                                 |
| <b>TOTAL</b>           | <b>3615,6</b>    | <b>2815,3</b>              | <b>78%</b>                          |

Source : Développement rural – [www.szif.cz](http://www.szif.cz)

Graph 4 : La disposition des paiements dans le cadre du développement rural



Source: Program rozvoje venkova České republiky pro období 2007-2013

Les dépenses totales de la politique du développement rural pour la République tchèque sont fixées à 3615,6 millions d'euros. Le paiement venant de l'Union européenne est déterminé pour un montant de 2815,3 millions d'euros, donc 22% de dépenses doivent être payées du budget national. Le deuxième axe englutit presque 54% des ressources destinées au développement rural. De l'autre côté l'assistance technique est la moins coûteuse.

## 2.5 Les aides directes

La réforme de la PAC en 2003 a complètement changé le système des aides directes. Le nouveau régime appelé le paiement unique (ou l'aide découplée), qui ne dépend plus de la production, a été introduit. Le but principal de ce régime est d'assurer une plus grande stabilité des revenus aux agriculteurs. Les agriculteurs ont la certitude du même montant d'aide, indépendamment de ce qu'ils produisent, pour cette raison ils peuvent mieux s'adapter à la demande du marché.

Les Etats membres disposent d'une certaine flexibilité dans l'application du régime de paiement unique. Ils ont le droit de maintenir certains paiements liés à la production afin d'éviter l'abandon de la production, par exemple les aides couplées sont gardées pour les produits : « *protéagineux, riz, fruits à coque, pommes de terre féculières, produits laitiers, semences, coton, oliveraies, fruits et légumes, fruits rouges, ovins et bovins.* »<sup>80</sup>

L'exploitation des aides découplées est conditionnée par l'existence de droits à paiement unique (DPU). Pour activer ces DPU, l'agriculteur doit disposer des hectares éligibles qui comprennent « *normalement tous les types de terres agricoles, sauf les terres utilisées pour les cultures permanentes et la sylviculture* ». <sup>81</sup> Les droits sont déclenchés annuellement.

La mise en valeur du régime de paiement unique varie selon les Etats membres. Ils peuvent choisir entre deux options principales de leur mode de paiement. Le premier mode, aussi appelé le modèle historique, repose sur le nombre d'hectares exploités et les paiements directs que les différents agriculteurs ont reçus au cours de la période de référence historique. Le deuxième mode, connu sous le titre modèle régional, est calculé au niveau régional, ça veut dire que les montants de référence correspondent à la somme de paiement reçus par les agriculteurs dans la région concernée lors de la période de référence. Dans ce cas il arrive à une certaine redistribution des paiements entre les agriculteurs. Ils existent encore des modèles mixtes de ces deux modes.

---

<sup>80</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/markets/sfp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/markets/sfp/index_fr.htm)

<sup>81</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/infosheets/pay\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/infosheets/pay_fr.pdf)

### 2.5.1 Les aides directes en République tchèque

La République tchèque, comme les nouveaux adhérents, sauf la Slovaquie et la Malte, applique le régime simplifié, le régime de paiement unique à la surface (SAPS).<sup>82</sup> « Il implique le paiement de montants uniformes par hectare de terres agricoles dans l'État membre concerné, jusqu'à un plafond national résultant des accords d'adhésion. »<sup>83</sup> Le montant des aides directes des nouveaux États membres ne touche pas celui de l'Union européenne à 15. On a décidé de les instaurer graduellement sur une période de 10 ans. Selon les engagements accordés au sommet à Copenhague en 2002, à l'année d'adhésion (2004) les agriculteurs ont obtenu 25% du montant des aides directes destinées à l'Union européenne à 15. Puis le montant a augmenté de 5% chaque année, donc il a fait 30% en 2005, 35% en 2006 et 40% en 2007. À partir de 2007 il croît de 10% chaque année jusqu'en 2013 quand il atteindra 100% des aides directes absorbées par l'Union européenne à 15 en 2004.

Pendant cette période, les États membres peuvent élever le soutien aux agriculteurs de 30% au-dessus de la valeur valable à une année donnée mais cet accomplissement ne peut pas dépasser la limite de 100%. En République tchèque les aides directes pouvaient atteindre 55% ou 60% en 2004 et 2005. À cause d'insuffisance des ressources propres, le montant a atteint seulement 48% en 2004.

Les formes d'aides directes suivantes sont mises en valeur en République tchèque : le régime de paiement unique à la surface (SAPS), le paiement complémentaire au paiement unique (Top-Up) et le paiement détaché du sucre (SPS). Pour obtenir une aide directe, il faut posséder au minimum un hectare de terre agricole enregistrée au Système d'identification des parcelles agricoles (LPIS).<sup>84</sup> Le régime de SAPS peut être appliqué sur : « une terre arable, un pâturage permanent, d'autres tapis végétaux d'herbe, un vignoble, une houblonnière, un jardin de fruits et d'autres cultures spécifiées »<sup>85</sup>. Le montant d'une aide est déterminé par le cadre financier et le nombre d'hectares de terre

---

<sup>82</sup> SAPS- Single Area Payment Scheme

<sup>83</sup> [http://ec.europa.eu/agriculture/markets/sfp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/markets/sfp/index_fr.htm)

<sup>84</sup> LPIS – Land Parcel Identification System

<sup>85</sup> *Příručka pro žadatele*. Státní zemědělský intervenční fond 2008, p. 7

agricole. En 2004 la République tchèque a possédé 3 496 millions d'hectares de terre, donc elle a obtenu 198,44 millions d'euros, soit 57,35 euros par hectare.

Le régime de SAPS n'a aucun lien avec les produits exploités sur la surface dotée. Le paiement complémentaire au paiement unique (Top-Up) subvient à certaines commodités qui peuvent être dégradées par le régime de SAPS. En République tchèque un houblon, un lin à fibre, certains produits sur une terre arable, un fécule et des ruminants bénéficient de cette aide. Une attribution de Top-Up est conditionnée par l'existence du SAPS approuvé, c'est-à-dire tant qu'un demandeur ne met pas en valeur le SAPS, il n'a pas droit au paiement Top-Up.

En 2004 la Commission européenne a proposé une réforme du sucre car « *le système européen de soutien au secteur du sucre a débouché sur des prix garantis qui étaient trois fois supérieurs ou cours mondial* ». <sup>86</sup> On a décidé de baisser la production du sucre et en même temps des prix garantis du sucre de 36%. De ce fait le quota de production a diminué de 18 millions de tonnes à 12 millions de tonnes. La réduction de la production était remplacée par l'importation surtout de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Les pertes de revenu étaient compensées par un système de paiement direct. Au cours de la période 2005-2006 beaucoup de fabriques de sucre étaient fermés. Grâce aux nouvelles mesures, le secteur du sucre se conforme aux lois du marché.

Tableau 8 : Les aides directes réelles versés aux agriculteurs tchèques au cours de 2004-2008 (millions d'euros)

|             | <b>SAPS</b> | <b>TOP-UP</b> | <b>SPS</b> | <b>Plante énergétique</b> | <b>TOTAL</b> |
|-------------|-------------|---------------|------------|---------------------------|--------------|
| <b>2004</b> | 87,9        | -             | -          | -                         | 87,9         |
| <b>2005</b> | 324,1       | 92,5          | -          | -                         | 416,6        |
| <b>2006</b> | 309,0       | 259,5         | 87,9       | -                         | 569,9        |
| <b>2007</b> | 366,9       | 285,4         | 18,5       | -                         | 670,7        |
| <b>2008</b> | 417,5       | 224,2         | 26,9       | 1,7                       | 670,3        |

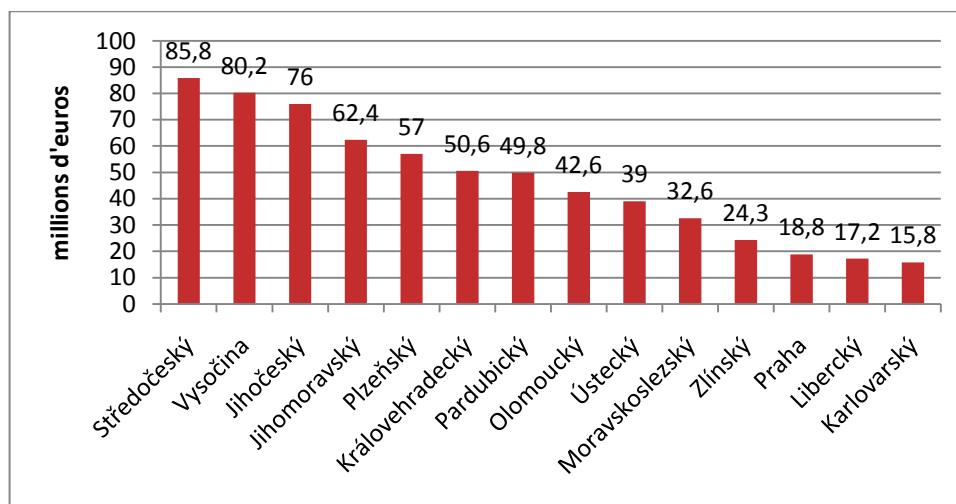
Source : *Rapports annuels du SZIF (2004, 2005, 2006, 2007, 2008)*

L'évolution des aides directes augmentait progressivement au cours de la période de 2004-2008. Tout d'abord des problèmes liés à l'administration apparaissaient. En 2004 la République tchèque a reçu 198,9 millions d'euros, néanmoins seulement 44% d'entre

<sup>86</sup> [http://ec.europa.eu/snapshot2006/sugar/sugar\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/snapshot2006/sugar/sugar_fr.htm)

eux était versés aux producteurs. Complètement, 18 757 demandes étaient présentées dont 13 371 étaient refusées ou rendues à cause de fautes administratives. La somme inépuisée était transmise à l'année suivante. Après l'adoption de la réforme du sucre en 2006, le paiement direct du sucre s'est mis en place.

Graphe 5 : Les aides directes selon les régions (millions d'euros)



Source: Rapport annuel du SZIF (2007)

Le montant des paiements versé aux régions particulières correspond à son intensité de l'activité agricole et de la superficie de la terre agricole. La position géographique joue un rôle très important. Les régions Středočeský, Vysočina et Jihočeský occupent 37% de toutes les terres agricoles en République tchèque. L'agriculture représente une part significative de l'économie dans ces régions. De l'autre côté, les régions les moins dotées, y compris les régions Liberecký, Karlovarský et la capitale Praha couvrent seulement 6% des terres agricoles. Les pâturages, les prairies et forêts abondent dans ces régions. En plus leur économie est présentée plutôt par la production industrielle, l'agriculture a une signification complémentaire.

## 2.6 Organisations communes de marché (OCM)

Les organisations communes de marché étaient mises en place au début des années 1960. Elles devaient assurer une stabilité des prix des produits agricoles par l'intermédiaire des mesures suivantes : des quotas de production, un prix d'intervention, une subvention à l'exportation ou un soutien de stockage privé. À part cela, elles régularisent les échanges avec les pays tiers par une édition des licences de l'importation et de l'exportation.

Les OCM sont divisées en deux domaines principaux, soit une production végétale et soit une production animale. La production végétale joue un rôle très important dans l'agriculture européenne puisqu'elle absorbait elle-même 40% du budget communautaire. La France, la Pologne, l'Allemagne et l'Espagne sont considérées comme les producteurs les plus grands. Le secteur animal est représenté surtout par la production du lait. L'Union européenne promeut les commodités suivantes : « *les céréales, la féculé, le sucre, les fruits et légumes frais, l'huile, le vin, le riz, le lin et le chanvre, le fourrage séché, le houblon, un lait et les produits laitiers, les oeufs, la viande de volaille, la viande de mouton et de chèvre, la viande de boeuf et de veau, la viande de porc et les produits d'abeilles* »<sup>87</sup>.

Dans les années 1970 des problèmes de financement apparaissaient. La Communauté produisait plus qu'elle était capable de consommer. L'exportation des excédents devait être subventionnée car les prix mondiaux étaient inférieurs à ceux du marché unique. Le problème de la surproduction était résolu par les réformes adoptées en 1992 et 2003.

La République tchèque pouvait appliquer immédiatement le système des OCM après son adhésion à l'Union européenne. Même il n'y avait aucune restriction comme dans le cas des aides directes. Les nouveaux États membres avaient le droit de bénéficier d'une aide d'une même façon comme les États de l'Union européenne à 15. Le montant des aides destinées aux OCM a diminué. En 2005 la République tchèque a reçu 264,1 millions d'euros, en revanche en 2008 elle a disposé d'une somme de 149,9 millions d'euros, cela fait une baisse de 43%.<sup>88</sup>

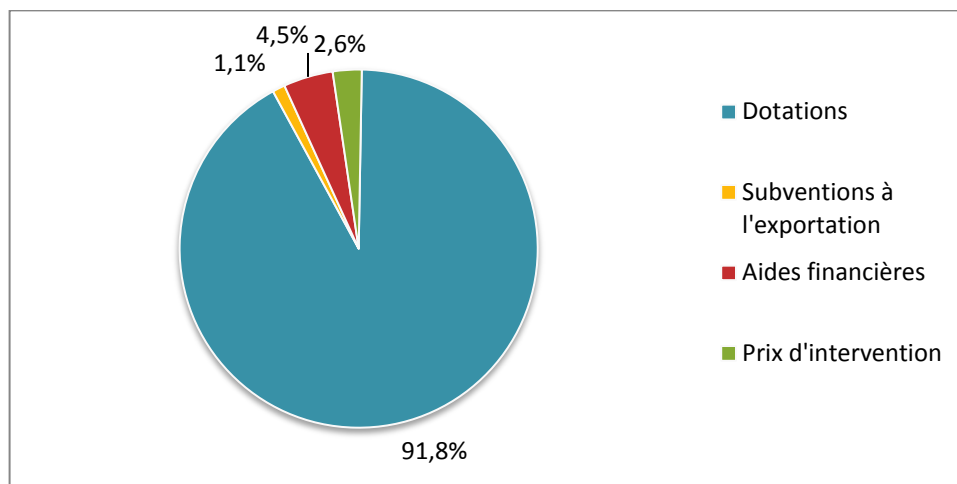
Les agriculteurs tchèques peuvent exploiter les instruments suivants : les subventions à l'exportation, les prix d'intervention, les dotations et les aides financières.

---

<sup>87</sup> Rapport annuel du SZIF, 2008 accessible sur [www.szif.cz](http://www.szif.cz)

<sup>88</sup> Les chiffres repris des rapports annuels du SZIF en 2005 et 2008, accessible sur [www.szif.cz](http://www.szif.cz)

Graphe 6 : Financement des OCM en 2008 – un montant total 149,9 millions d’euros



Source: Rapport annuel du SZIF (2008)

### ***Les dotations***

Les dotations absorbent la plus grande part du budget destinée aux OCM. Elles se concentrent sur les types d'aide différents, par exemple on soutient une production de lin et de chanvre pour la fabrication de fibre, une production de fourrage ou une restructuration de vignobles. En 2008 le montant destiné aux dotations atteignait un somme de 137,4 millions d'euros, cela fait 92% du budget des OCM. La République tchèque a financé 56% des dépenses d'une somme de 77,6 millions d'euros. Le reste des 59,8 millions euros était versé par des ressources européennes.

En 2006 l'Europe, y compris la République tchèque, a été frappée par la grippe aviaire. À la suite de cette épidémie, beaucoup de volailles étaient abattues ce qui a causé un grande dommage aux éleveurs. La consommation de la viande de volaille a diminué davantage. Les dotations des OCM encourageaient la production et elles menaient à la liquidation de cet effet.

### ***Les aides financières***

Dans le cadre des aides financières la République tchèque a rejoint une campagne européenne « Lait aux écoles » qui encourage la consommation de produits laitiers à l'école primaire et contribue largement à lutter contre l'obésité chez les enfants. En 2008 cette mesure absorbait 2,3 millions d'euros dont 75,6% étaient payés par l'Etat.

Un autre dispositif repose sur l'amélioration de l'élaboration des produits des apiculteurs et leur lancement sur le marché. Bien qu'il s'agisse d'un programme élaboré par la République tchèque, la participation financière est équilibrée. Une moitié est financée par le budget national et une autre moitié par le budget communautaire. En 2008 la somme totale de 2,2 millions euros était remboursée.

En outre, les aides financières promeuvent les domaines du vin, des fruits et des légumes d'un montant total de 2,2 millions d'euros en 2008.

### ***Prix d'intervention***

Le prix d'intervention doit assurer une stabilité du marché et garantir un prix minimal aux agriculteurs. Ce mécanisme présente un niveau le plus bas du prix au marché européen. Il est déterminé par le Conseil européen pour toute l'année économique. «*À condition que le prix réel du marché baisse au dessous de ce niveau, des organismes national d'intervention commencent à acheter des produits agricoles au prix d'intervention*»<sup>89</sup>. Dans le cas d'un déséquilibre sur le marché, soit un stockage privé est maintenu, soit des excédents sont exportés aux pays tiers. En 2008 en République tchèque le soutien du prix d'intervention engloutissait 3,9 millions d'euros, soit 2,6% du budget pour OCM. L'achat d'intervention est assuré surtout pour le sucre et les céréales (le blé, l'orge et le maïs).

### ***Subventions à l'exportation***

Les produits agricoles choisis exploitent une subvention à l'exportation qui permet la compétitivité hors Union européenne car les prix mondiaux sont inférieurs de ceux du marché européen. Le montant d'une aide peut dépendre de la destination de l'exportation. L'importance de cette subvention a beaucoup diminué. En 2008 la République tchèque dépensait 1,7 millions d'euros dans le cadre de subventions à l'exportation, cela fait 1% du budget consacré aux OCM. Les produits les plus dotés sont les produits laitiers et le sucre<sup>90</sup>.

---

<sup>89</sup> Une brochure de Česká spořitelna, crée par Jedlička Jan, accessible sur:

<http://www.csas.cz/banka/content/inet/internet/cs/CAP.pdf>

<sup>90</sup> Les produits dotés en 2006 et 2007, voir l'annexe n°12



## **2.7 La publicité de produits agricoles**

La République tchèque a une possibilité de bénéficier d'un soutien de l'Union européenne pour la publicité de ses produits agricoles sur le marché unique et sur le marché des pays tiers. Les pays tiers où la propagande est permise sont : l'Afrique du Sud, la Macédoine, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, le Corée du Sud, la Croatie, l'Inde, le Japon, le Kosovo, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle – Zélande, la Russie, la Serbie, la Suisse, la Turquie et l'Ukraine.<sup>91</sup>

Le financement se déroule à 50% du budget communautaire et 50 % de ressources nationales. Dans le cas de la promotion des légumes et des fruits frais, la subvention européenne atteint 60% des dépenses totales.

La République tchèque exploite des dotations pour la promotion du miel et de l'agriculture écologique<sup>92</sup>. En 2008 la promotion du miel coûtait 41 215 euros. Le financement national était divisé entre l'Union tchèque d'apiculteur (30%) et du SZIF (20%). L'encouragement de l'agriculture biologique absorbait 724 641 euros en 2008.

---

<sup>91</sup> Les informations du SZIF sur <http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/marketingova-podpora-trhu/eu>

<sup>92</sup> Logo de produits agricoles biologiques, voir l'annexe n°13

## CONCLUSION

Bien que la République tchèque soit un membre de l'Union européenne depuis 6 ans, il n'existe pas un livre qui évalue l'impact de la PAC sur l'agriculture tchèque. L'opinion publique est plutôt négative, ce qui est causé par les informations dans les médias. Nous pouvons regarder dans les journaux ou à la télévision des reportages montrant les agriculteurs mécontents qui bloquent des autoroutes ou jettent des tomates au Ministère de l'agriculture. Pourquoi les médias ne s'intéressent pas aux projets créés par les ressources de l'Union européenne ?

Dans mon mémoire, je voulais tout d'abord résumer et introduire les aides exploitées par la République tchèque. Ensuite, je voulais montrer que l'adhésion à l'Union européenne a apporté beaucoup d'opportunités, non seulement pour les agriculteurs mais aussi pour les citoyens de la République tchèque.

La première question posée dans mon travail était « Quelles sont les aides proposées par l'Union européenne que la République tchèque exploite ? » Avant l'entrée à l'Union européenne, la République tchèque, avec les autres pays candidats, exploitait un programme de préadhésion SAPARD, qui préparait les agriculteurs tchèques à l'entrée. Grâce au programme, les conditions de production et d'élevage des animaux se sont approchées de celles de l'Union européenne. Pendant la période 2004-2006, la République tchèque ne pouvait pas appliquer les mêmes programmes que l'Union européenne à 15, parce qu'ils étaient créés dans le cadre financier 2000-2006. Cependant elle a exploité des programmes basés sur les mêmes principes que ceux utilisés par l'Union européenne à 15. Il s'agissait du Plan horizontal de développement rural et du programme opérationnel de développement rural et de l'agriculture multifonctionnelle. Comme les titres le suggèrent, des programmes promouvaient avant tout le développement rural, cela veut dire l'amélioration de vie dans les régions rurales ou l'orientation de l'agriculture vers les actions improductives, par exemple la prestation de services dans le domaine du tourisme vert. Depuis 2007, la République tchèque s'engage dans la politique communautaire du développement rural fait pour la période 2007-2013 qui s'enchaîne à celles appliquées en période 2004-2006. La République tchèque bénéficie davantage de subventions dans le cadre des Organisations communes de marché qui dotent sous la forme de subventions à l'exportation ou de prix d'intervention des produits déterminés, notamment des produits

laitiers et des céréales. En outre, la République tchèque s'engage dans la campagne communautaire « Lait aux écoles » qui encourage la consommation du lait dans les écoles primaires. Les paiements les plus importants venant de l'Union européenne sont représentés par les aides directes. Jusqu'en 2013, les conditions de versement ne sont pas identiques pour tous les nouveaux adhérents. La somme de paiement ne touche pas le niveau de celle destinée aux Etats membres de l'Union européenne à 15 alors le cofinancement national est exigé. L'Union européenne défend encore la promotion de produits agricoles nationaux.

La deuxième question était « Est-ce que les aides sont également profitables pour les citoyens de la République tchèque ? » Depuis la réforme de 1992, le programme du développement rural est devenu le plus en plus important. Le soutien de la construction des centres d'hébergement ou des centres sportifs dans les régions rurales contribue à l'amélioration du tourisme vert. Les citoyens de la République tchèque peuvent bien en profiter.

La réponse à la troisième question « Comment peut-on évaluer la qualité de membre de la République tchèque à l'Union européenne du point de vue de l'agriculture ? » n'est pas univoque. Excepté les avantages sous la forme des aides financières, la qualité de membre a apporté aussi des désavantages, principalement l'entrée des producteurs étrangers sur le marché tchèque. Ils menacent les producteurs tchèques par leurs offres moins chères. Le soutien de produits nationaux peut augmenter leurs consommations mais finalement tout dépend de l'attitude des consommateurs tchèques. À mon avis, ils peuvent décider par leurs achats préférentiels si les produits tchèques sont remplacés par ceux venant de l'étranger. En outre, l'évaluation de la qualité de membre ne peut pas être complète parce que la République tchèque n'a pas les mêmes conditions que les Etats membres de l'Union européenne à 15. En 2013, après un équilibrage des conditions, on verra si le niveau de l'agriculture tchèque est assez haut pour affronter la concurrence européenne.

Moi personnellement, j'évalue la qualité de membre de la République tchèque à l'Union européenne positivement. L'agriculture tchèque est devenue plus compétitive par amélioration des conditions de la production. Comme le citoyen de la République tchèque,

j'exploite des projets réalisés grâce aux subventions européennes dans la domaine de développement rural.

## RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Le 1<sup>er</sup> mai 2004 la République tchèque est devenue le membre de l'Union européenne. À partir de là elle a droit d'exploiter les subventions différentes. Mon mémoire s'est consacré aux subventions agricoles. Son objectif est de résumer toutes les aides de l'Union européenne versées aux agriculteurs tchèques.

Avant la description des aides en détails, il est nécessaire d'introduire en bref la politique agricole commune. Le premier chapitre explique pourquoi la politique agricole commune était créée et pourquoi l'adaptation des réformes était exigée. Il présente les réformes concrètes adaptées lors de son existence. Pour comprendre le système de financement, il faut introduire les mécanismes utilisés dans ce cadre. En outre il est convenable de savoir l'évolution de l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne. Donc le chapitre mentionne la date quand la demande d'entrée était proposée, quels autres pays étaient acceptés comme les pays candidats ou les conditions négociées lors d'un sommet à Copenhague en 2002.

Le deuxième chapitre s'oriente vers la description détaillée des aides exploitées par les agriculteurs tchèques. Bien que la République tchèque ne fût pas partie de l'Union européenne, elle avait le droit de bénéficier de certaines aides, surtout le programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et développement rural dont l'objet était l'amélioration de la compétitivité. D'autres programmes présentés sont ceux appliqués à partir de l'entrée à l'Union européenne. Il s'agit du programme horizontal du développement rural et le programme opérationnel du développement rural et de l'agriculture multifonctionnelle qui étaient déterminés pour la période 2004-2006. À partir de 2007 la République tchèque participe à la politique du développement rural qui est valable pour toute l'Union européenne. Immédiatement après l'adhésion, les agriculteurs tchèques avaient les mêmes conditions d'exploitations des aides dans le cadre des Organisations communes de marché. Ils peuvent également bénéficier des aides directes mais les conditions d'utilisation varient jusqu'en 2013 de celles utilisées par les États membres de l'Union européenne à 15. Les tableaux ou les graphes de paiement sont marqués dans le chapitre.

## RÉSUMÉ EN TCHEQUE

1 května 2004 se Česká republika stala členem Evropské unie. Od té doby může využívat různé druhy podpor. Tato bakalářská práce se věnuje pouze podporám v oblasti zemědělství. Cílem této práce je shrnutí všech dotací českým zemědělcům z Evropské unie.

Předtím než se dostaneme k samotnému popisu systému podpor, je potřeba se ve stručnosti seznámit se Společnou zemědělskou politikou. První kapitola mé práce vysvětluje proč byla Společná zemědělská politika vytvořena a proč ji bylo nutné reformovat. Je zde uveden popis jednotlivých reforem přijatých v průběhu její existence. Pro lepší pochopení systému financování, je nutné si přiblížit používané finanční nástroje. Kromě toho je vhodné znát vývoj připravenosti České republiky na vstup do Evropské unie. Proto jsou v této kapitole uváděny informace ohledně data, kdy byla podána oficiální žádost o vstup do Evropské unie, dále jaké další státy jsou považovány za kandidátské země nebo jsou zde uvedeny podmínky, které byly vyjednána na summitu v Kodani v roce 2002.

Druhá kapitola se zaměřuje na popis jednotlivých dotací. Ačkoliv nebyla Česká republika ještě součástí Evropské unie, měla nárok na využívání určité podpory, především speciálního předvstupního programu určeného pro zemědělství a rozvoj venkova, jehož cílem bylo zvýšit konkurenceschopnost českých zemědělců na novém společném trhu. Mezi další popisované programy patří Horizontální plán rozvoje venkova a operační program Rozvoj venkova a multifunkční zemědělství, které byly určeny pro období 2004-2006. Od roku 2007 se Česká republika účastní programu Rozvoj venkova, který je platný pro všechny státy Evropské unie. Hned po vstupu mohli čeští zemědělci využívat podpor v rámci Společné organizaci trhu a to za stejných podmínek jako státy stávající. Dále mohli ihned uplatňovat dotace v podobě přímých plateb, zde se však podmínky čerpání pro nových členských států budou až do roku 2013 lišit od podmínek pro státy již tvořící Evropskou Unii. Druhá kapitola obsahuje tabulky a grafy, které ukazují rozmístění plateb z Evropské unie.

## **ANNOTATION**

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Auteur:</b>                        | Pavĺina Vomáčková   |
| <b>Université :</b>                   | Université Palacký d'Olomouc<br>Faculté des lettres<br>Département des Études romanes |
| <b>Titre du mémoire :</b>             | Les aides de l'Union européenne versées aux agriculteurs tchèques                     |
| <b>Directeur du mémoire :</b>         | Ing. Michel Viland  |
| <b>Nombre de caractères :</b>         | 117 975   |
| <b>Nombre d'annexes :</b>             | 13  |
| <b>Nombre de titres littéraires :</b> | 33  |

### **Mot clés :**

Agriculture – subvention - production - Politique agricole commune - Union européenne - la République tchèque

### **Annotation en français:**

Le but de ce mémoire est de résumer toutes les subventions versées aux agriculteurs tchèques avant et après l'entrée à l'Union européenne en 2004. La première partie décrit la politique agricole commune en bref et la préparation de la République tchèque à l'adhésion à l'Union européenne. La création, les réformes adoptées et le mécanisme de financement sont présentés. Après cela l'évolution de l'adhésion et les conditions pour les agriculteurs négociées au sommet à Copenhague en 2002 sont mentionnées. La deuxième partie s'intéresse aux aides concrètes exploitées par les agriculteurs tchèques. Elle introduit toutes les subventions, leurs principes et les montants réels de paiements. La participation de l'Union européenne et de la République tchèque d'un point de vue de financement est comparée.

**Keywords :**

agriculture – subvention – production - Common Agricultural Policy - European Union - the Czech Republic

**Annotation in English :**

The aim of my work is the summary of subventions for Czechs farmers before and after admission to European Union in 2004. The first part describes briefly the Common Agricultural Policy and the preparation of the Czech Republic for entry to European Union. The establishment, the reforms accepted and the mechanism of funding are presented. Then the development of admission and the conditions negotiated for Czechs farms in summit in Copenhagen in 2002 are mentioned. The second part is interested in particular subventions explited by Czech farmers. It introduces all the subventions, their principles and the real amount of payment. The participation of European Union and the Czech Republic in light of funding is compared.



## SOURCES

### Bibliographie

MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian: *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003.

HEN, Christian, LÉONARD, Jacques : *L'Union européenne*, La Découverte, Paris 2004. ISBN: 2-7071-4390-1

BUREAU, Jean-Christophe: *La politique agricole commune*. La Découverte, Paris 2007, ISBN: 978-2-7071-5017-2

FIALA, Petr, PITROVÁ, Markéta. *Evropská unie, druhé rozšířené vydání*. Centrum pro studium demokracie a kultury, Brno 2009. ISBN: 978-80-7325-180-2

HAD, Miroslav, URBAN, Luděk. *Evropská společenství: První pilíř Evropské unie*. Ministerstvo zahraničních věcí, Praha 2000

HAD, Miroslav, STACH, Stanislav, URBAN, Luděk: *Česká republika v Evropské unii: členství, přínosy, výzvy*. Linde Praha 2006. ISBN: 80-7201-611-3

*Agenda 2000* (traduit par Masopust Zdeněk). Ministerstvo zahraničních věcí, Praha 1999. ISBN : 80-85864-70-3

*Česká republika v hodnocení Evropské komise 1999*, Ministerstvo zahraničních věcí, Praha 1999. ISBN : 80-85864-78-9

*Příručka pro žadatele*. Státní zemědělský intervenční fond 2008

### Sites internet

*Le portail de l'Union européenne*: <http://europa.eu>

*La Commission européenne*: <http://ec.europa.eu>

*Le Parlement européen*: <http://www.europarl.europa.eu>

*L'accès au droit de l'Union européenne:* <http://eur-lex.europa.eu>

*La Banque centrale européenne :* <http://www.ecb.europa.eu>

*Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche:* [http:// agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr)

*Ministère de l'Agriculture :* [www.eagri.cz](http://www.eagri.cz)

*Le fond de l'agriculture et d'intervention :* [www.szif.cz](http://www.szif.cz)

*Fonds structurels :* [www.strukturalni-fondy.cz](http://www.strukturalni-fondy.cz)

[www.acre.cz](http://www.acre.cz)

[www.businessinfo.cz](http://www.businessinfo.cz)

[www.eklasa.cz](http://www.eklasa.cz)

[www.euractiv.cz](http://www.euractiv.cz)

[www.lfa.cz](http://www.lfa.cz)

[www.recherche.fr](http://www.recherche.fr)

[www.touteurope.fr](http://www.touteurope.fr)

Brochure d'information de la Commission sur l'Agenda 2000. Source:  
<http://ec.europa.eu/agenda2000>.

La brochure de « La nouvelle politique agricole commune : les modalités d'application nationale 2005-2006-2007 » éditée par le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en France, accessible sur <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/brochurepacbav6.pdf>

La brochure de « Horizontální plán rozvoje venkova » accessible sur :  
<http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/op>

La brochure de « Operační program Rozvoj venkova a multifunkční zemědělství » éditée par le Ministerstvo zemědělství, Praha 2004. Accessible sur :

<http://eagri.cz/public/eagri/dotace/dobihajici-a-ukoncene-dotace/operacni-program-zemedelstvi-2004-2006/programove-a-jine-dokumenty/op-zemedelstvi.html>

La brochure de « Program rozvoje venkova České republiky pro období 2007-2013 » editée par Ministerstvo zemědělství, Praha 2007. accessible sur [http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/CmDocument?rid=%2Fapa\\_anon%2Fcs%2Fdokumenty\\_ke\\_stazeni%2Fefafd%2F1180428724933.pdf](http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/CmDocument?rid=%2Fapa_anon%2Fcs%2Fdokumenty_ke_stazeni%2Fefafd%2F1180428724933.pdf)

La brochure de « Společná zemědělská politika » editée par Česká spořitelna, crée par Jedlička Jan, accessible sur: <http://www.csas.cz/banka/content/inet/internet/cs/CAP.pdf>

Le rapport final de SAPARD, accesible sur : <http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/sapard>

Les rapports annuels du SZIF (2000-2008), accessible sur : <http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/o-nas/vyrocnizprava>

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

|        |   |
|--------|---|
| BCE    | Banque centrale européenne  |
| ČNB    | Banque centale tchèque  |
| DPU    | Droits à paiement unique  |
| ECU    | Unité de compte européenne  |
| FEADER | Fonds européenne agricole pour le développement rural                           |
| FEAGA  | Fonds européenne agricole de garantie   |
| FEOGA  | Fonds européenne d'orientation et de garantie agricole                          |
| GATT   | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce                          |
| HRDP   | Plan horizontal du développement rural  |
| IFOP   | Instrument financier d'orientation de la pêche                                  |
| ISPA   | Instrument de la politique structurelle pour préadhésion                        |
| LEADER | Liaison entre les actions économiques rurales                                   |
| LPIS   | Système d'identification des parcelles agricoles                                |
| OCM    | Organisations communes de marché  |
| PAC    | Politique agricole commune  |
| PHARE  | La Pologne et la Hongrie : Assistance pour la réorganisation de leurs économies |
| QMG    | Quantités minimales garanties   |
| SAPARD | Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et développement rural          |
| SAPS   | Le régime de paiement unique à la surface                                       |
| SPS    | Le paiement détaché au sucre  |
| SZIF   | Fonds national de l'agriculture et d'intervention                               |
| UE     | Union européenne  |

## **LISTE DES DOCUMENTS**

### Tableaux

Tableau 1 : Les quotas négociés au sommet à Copenhague en 2002

Tableau 2 : Schéma des aides versées aux agriculteurs tchèques

Tableau 3 : La part des priorités au volume des aides du programme SAPARD

Tableau 4 : L'allocation réelle pour la période 2004-2008

Tableau 5: Allocation financière pour le programme opérationnel (2004-2006)

Tableau 6 : La subvention pour la République tchèque pendant la période 2007-2013

Tableau 7 : Le plan financier 2007-2013

Tableau 8 : Les aides directes réelles versées aux agriculteurs tchèques au cours de 2004-2008

### Graphes :

Graphe 1: Dépenses du SZIF en 2008

Graphe 2: La part de financement de l'Union européenne et de la République tchèque

Graphe 4 : La disposition des paiements dans le cadre du développement rural

Graphe 5 : Les aides directes selon les régions

Graphe 6 : Financement des OCM en 2008

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe n° 1 : Le coût de la PAC

Annexe n°2 : Taxe de conversion de l'euro vis-à-vis des anciennes monnaies nationales en  
1999

Annexe n°3 : Logo de produits agricoles du marque „Klasa“

Annexe n° 4 : SAPARD: dotations budgétaires annuelles indicatives

Annexe n°5 : Projets réalisés par SAPARD

Annexe n°6 : La carte de zones défavorisées

Annexe n°7 : La carte et la liste de parcs nationaux et les zones protégées

Annexe n°8 : Les principes de l'agriculture écologique

Annexe n°9 : Projets réalisés par le programme opérationnel du développement rural et de  
l'agriculture multifonctionnelle

Annexe n°10 : La décomposition des paiements entre FEOGA et IFOP dans le cadre du  
programme opérationnel 2004-2006

Annexe n°11 : La superficie de zones défavorisées en République tchèque

Annexe n°12 : Les produits dotés dans le cadre des OCM en 2006 et 2007 en République  
tchèque

Annexe n°13 : Logo de produits agricoles biologiques

## ANNEXES

### Annexe n° 1 : Le coût de la PAC (en millions d'écus)

|                           | 1988          | 1990          | 1992          |
|---------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Budget de la CEE          | 41 121        | 44 379        | 62 614        |
| Dépenses du FEOGA         | 28 830        | 28 301        | 38 702        |
| Dont : F – garantie       | 27 687        | 26 454        | 35 878        |
| F – orientation           | 1 143         | 1 847         | 2 824         |
| Autres dépenses agricoles | 58            | 102           | 305           |
| Dépenses de la PAC        | 28 888        | 28 403        | 39 007        |
| Recettes liées à la PAC   | 2895          | 2 084         | 2 589         |
| Coût de la Pac :          | <b>25 993</b> | <b>26 319</b> | <b>36 418</b> |
| En % du budget CEE        | 63            | 59            | 58            |

Source: MALTERRE, Jean-François, PRADEAU, Christian. *L'Union européenne en fiches*. Bréal 2003. p 107

### Annexe n°2 : Taxe de conversion de l'euro vis-à-vis des anciennes monnaies nationales en 1999

| PAYS       | EUR | MONNAIE                             |
|------------|-----|-------------------------------------|
| Belgique   | 1   | 40,3399 BEF (francs belges)         |
| Allemagne  | 1   | 0,787564 IEP (deutsche mark)        |
| Irlande    | 1   | 0,787564 IEP (livre irlandaise)     |
| Espagne    | 1   | 166,386 ESP (pesetas espagnoles)    |
| France     | 1   | 6,55957FRF (francs français)        |
| Italie     | 1   | 1 936,27 ITL (liras italiennes)     |
| Pays Bas   | 1   | 2,20371NLG (florins néerlandais)    |
| Autriche   | 1   | 13,7603ATS (schillings autrichiens) |
| Portugal   | 1   | 200,482 PTE (escudos portugais)     |
| Finlande   | 1   | 5,94573 FIM (marks finlandais)      |
| Luxembourg | 1   | 40,3399 LUF (francs luxembourgeois) |

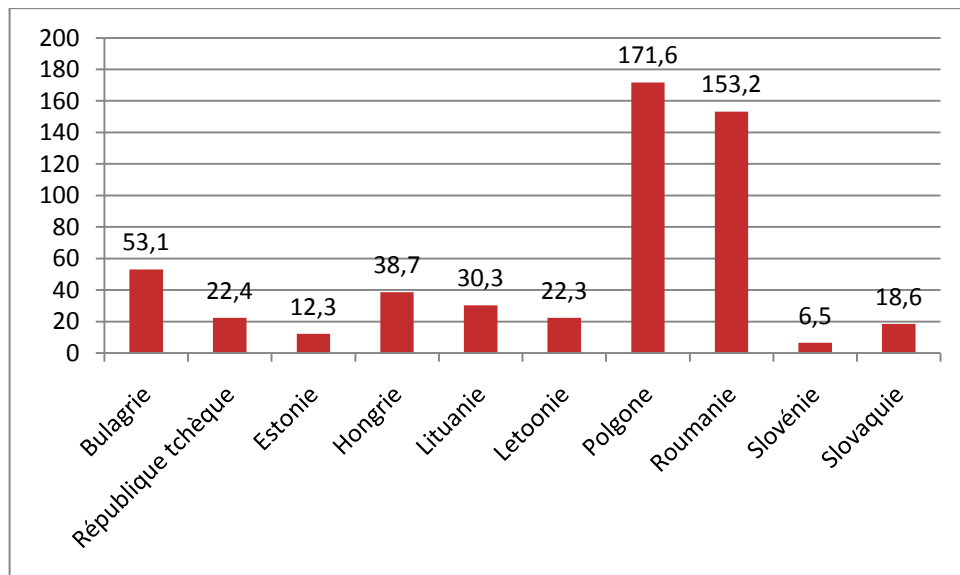
Source: <http://www.ecb.europa.eu/euro/intro/html/index.fr.html>

### Annexe n°3 : Logo de produits agricoles du marque „Klasa“



Source : [www.eklasa.cz](http://www.eklasa.cz)

### Annexe n° 4 : SAPARD: dotations budgétaires annuelles indicatives (en millions d'euros, aux prix constants en 2000) :





Source:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/01/106&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

## **Annexe n°5 : Projets réalisés par SAPARD**

### **Vinařský penzion Kraví hora**

**Priorité :** Le développement durable dans les régions rurales

**Objectif:** On a construit un bâtiment où les services de logement et de la nourriture sont assurés pour les touristes allant aux pistes vignobles (les pistes pour les cyclistes) à la microrégion Klouboucko. Le centrum d'information a été créé offrant l'accès sur l'internet ou les actions sociales-éducatives pour les agriculteurs et viticulteurs.



### **La reconstruction de la cave pour la maturation du fromage « Niva »**

**Priorité :** L'amélioration de la compétitivité dans le secteur agricole

**Objectif :** La reconstruction de la cave pour la maturation du fromage « Niva » à l'espace de la laitière Otinoves. On a créé une plate-forme hydraulique pour la manipulation avec des fromages. L'escalier à la cave a été construit.



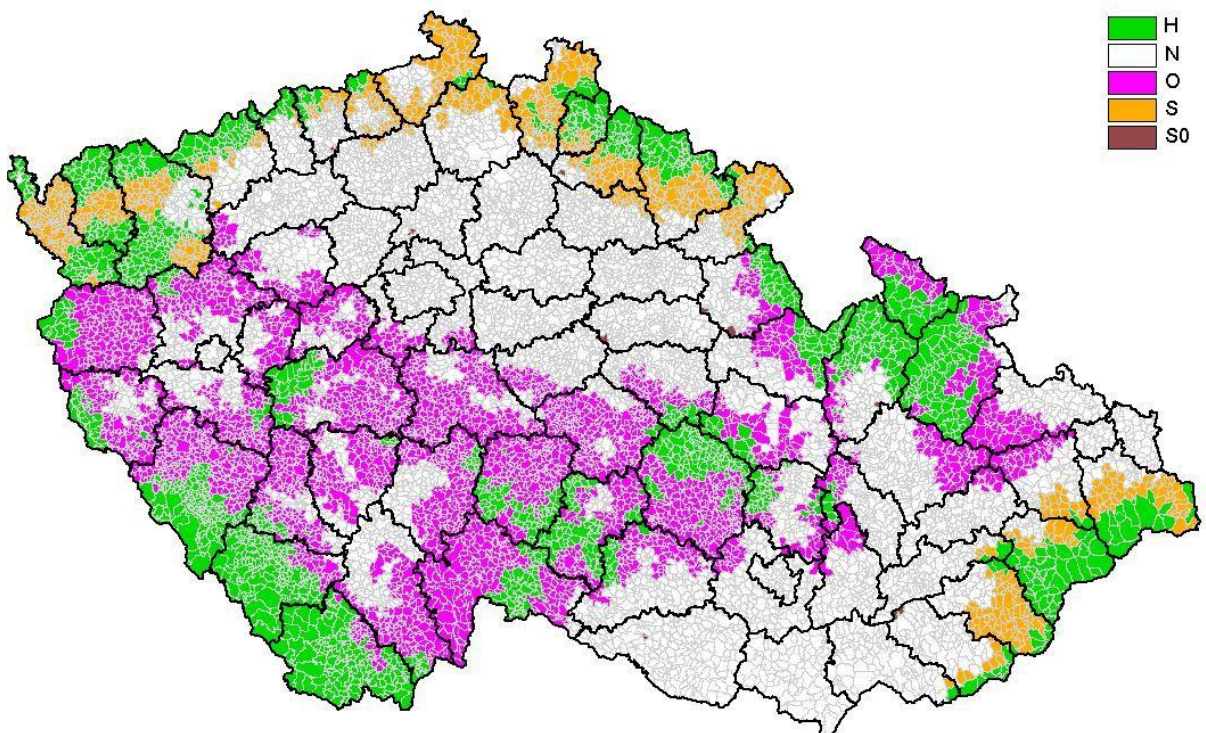
Source : <http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/sapard/galerie>

## Annexe n°6 : La carte de zones défavorisées

**H** – zone montagneuse

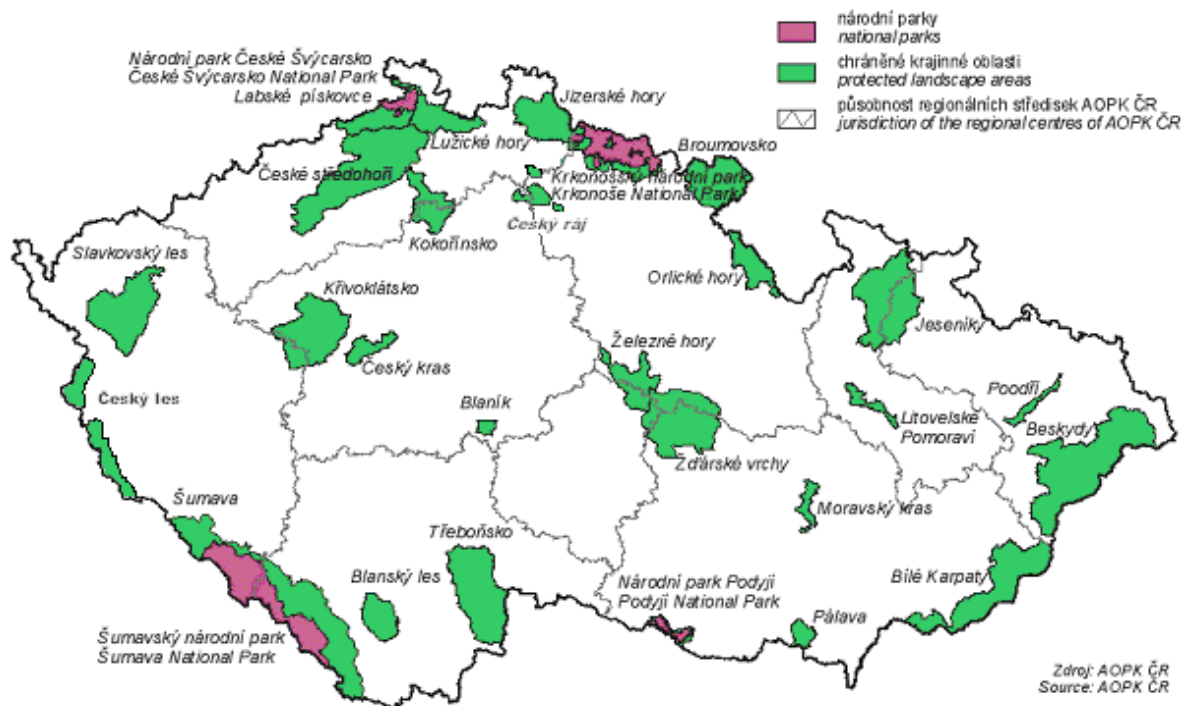
**O** – autres zones

**S** – zones spécifiques



Source : [www.lfa.cz](http://www.lfa.cz)

## Annexe n°7 : La carte et la liste de parcs nationaux et les zones protégées



### 4 parcs nationaux :

- parc national de Krkonoše
- parc national de Poddyjí
- parc national de Šumava
- parc national de la Suisse tchèque

### 25 zones protégées

|                  |               |                     |                |
|------------------|---------------|---------------------|----------------|
| Beskydy          | Český kras    | Labské pískovce     | Slavkovský les |
| Bílé Karpaty     | Český les     | Litovelské Pomoraví | Šumava         |
| Blaník           | Český ráj     | Lužické hory        | Třeboňsko      |
| Blanský les      | Jeseníky      | Moravský kras       | Žďárské vrchy  |
| Broumovsko       | Jizerské hory | Orlické hory        | Železné hory   |
| České středohoří | Kokořínsko    | Pálava              |                |
|                  | Křivoklátsko  | Poodří              |                |

Source : <http://www.businessinfo.cz>

## **Annexe n°8 : Les principes de l'agriculture écologique**

Les pratiques de l'agriculture biologique incluent :

- la rotation des cultures, fondement même d'une utilisation efficace des ressources du sol
- des limites très strictes sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, engrais de synthèse, antibiotiques, additifs, auxiliaires de transformation et autres intrants
- l'interdiction des organismes génétiquement modifiés
- l'utilisation des ressources de la ferme : par exemple le fumier comme engrais ou des aliments produits sur place pour les animaux d'élevage
- le choix d'espèces végétales et animales résistantes aux maladies et adaptées aux conditions locales
- l'élevage en plein air et en libre parcours et l'alimentation des animaux d'élevage avec des aliments d'origine biologique
- des pratiques d'élevage adaptées aux différentes espèces animales.

*Source : [http://ec.europa.eu/agriculture/organic/organic-farming/what-organic\\_fr](http://ec.europa.eu/agriculture/organic/organic-farming/what-organic_fr)*

## **Annexe n°9 : Projets réalisés par le programme opérationnel du développement rural et de l'agriculture multifonctionnelle**

### **La étable pour l'élevage de veau**

**Priorité** : Investissement aux biens agricoles

**Objectif** : la reconstruction de la étable pour l'élevage de veau qui est correspond à la norme européenne et qui respecte le bien-être des animaux.



### **La modernisation de la chambre frigorifique pour les fruits et les légumes**

**Priorité** : L'amélioration du traitement des produits agricoles et le marketing

**Objectif** : La modernisation et l'élargissement de l'espace de la chambre frigorifique pour le stockage et la fabrication des produits agricoles, des fruits et des légumes.



### **La construction du centre d'hébergement**

**Priorité:** La diversification des activités agricoles

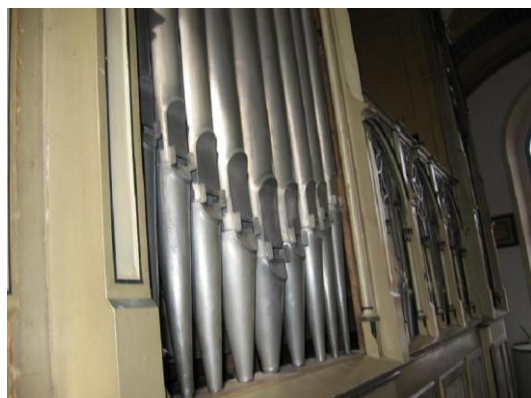
**Objectif:** La construction et l'aménagement du centre d'hébergement. La création de la zone de loisirs.



### **La fête musicale de Biber**

**Priorité:** Développement rural

**Objectif:** l'organisation de la fête musicale contribue à la visibilité de la ville Stráž pod Ralskem. L'objectif des organisateurs est l'augmentation du prestige de la fête. De ce fait, la reconstruction de l'escalier d'entrée et le renouvellement des orgues originál ont été réalisés.



*Source: [http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/op/galerie\\_op](http://www.szif.cz/irj/portal/anonymous/op/galerie_op)*

**Annexe n°10 : La décomposition des paiements entre FEOGA et IFOP dans le cadre du programme opérationnel 2004-2006**

| PRIORITÉ     | FEOGA        | %           | IFOP       | %          | L'UE TOTAL   |
|--------------|--------------|-------------|------------|------------|--------------|
| I.           | 97,5         | 100         | -          | -          | 97,5         |
| II           | 66,5         | 90,5        | 6,9        | 9,5        | 73,4         |
| III          | 2,7          | 90          | 0,3        | 100        | 3,0          |
| <b>TOTAL</b> | <b>166,7</b> | <b>95,8</b> | <b>7,2</b> | <b>4,2</b> | <b>173,9</b> |

Source : Brochure de programme opérationnel du développement rural et de l'agriculture multifonctionnelle, accessible sur : [www.eagri.cz](http://www.eagri.cz)

**Annexe n°11 : La superficie de zones défavorisées en République tchèque (1.1. 2007)**

| Type de zone défavorisée          | Contenance totale (31.12.2005) |             | Le fond de terrain agricole (30.6.2006) |             | Terre arable  |             | Pâturage/prairie |             |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------|---|-------------|---------------|-------------|------------------|-------------|
|                                   | mil (ha)                       | %           | mil (ha)                                | %           | mil (ha)      | % (arable)  | mil (ha)         | % (enherbé) |
| Montagneuse                       | 1864,4                         | 23,6        | 512,4                                   | 14,6        | 165,5         | 30,5        | 354,5            |             |
| Autres                            | 2209,6                         | 28,0        | 1039,1                                  | 29,6        | 749,8         | 72,2        | 286,0            | 27,569,2    |
| Spécifique                        | 572,0                          | 7,3         | 200,4                                   | 5,7         | 79,5          | 39,6        | 119,2            | 59,4        |
| <b>TOTAL (zones défavorisées)</b> | <b>4646,0</b>                  | <b>58,9</b> | <b>1751,9</b>                           | <b>49,9</b> | <b>985,7</b>  | <b>56,3</b> | <b>759,7</b>     | <b>43,4</b> |
| Zones favorisées                  | 3240,7                         | 41,1        | 1761,3                                  | 50,1        | 1599,3        | 90,8        | 124,2            | 7,1         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>7889,7</b>                  | <b>100</b>  | <b>3513</b>                             | <b>100</b>  | <b>2585,0</b> | <b>73,6</b> | <b>883,9</b>     | <b>25,2</b> |

Source : Brochure de développement rural, accessible sur : [www.eagri.cz](http://www.eagri.cz)



**Annexe n°12 : Les produits dotés dans le cadre des OCM en 2006 et 2007  
en République tchèque**

| Produits           | Le montant des aides (en euros) |                  |
|--------------------|---------------------------------|------------------|
|                    | 2006                            | 2007             |
| Produits laitiers  | 13 727 282                      | 6 515 200        |
| Viande de boeuf    | 256 593                         | 171 961          |
| Viande de volaille | 10 512                          | -                |
| Fécule             | 13 404                          | 40 306           |
| Sucre              | 150 134                         | 955 982          |
| Fruits et légumes  | 3 070 798                       | 158 129          |
| Oeufs              | 62                              | -                |
| <b>TOTAL</b>       | <b>17 228 785</b>               | <b>7 841 578</b> |

Source : *Rapports annuels (2006,2007)*

**Annexe n°13 : Logo de produits agricoles biologiques**



Source : [http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/logo\\_fr](http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/logo_fr)